



**Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE
L'AUTONOMIE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

ANNEE 2014

SOMMAIRE

Le mot du Président	5
Introduction	7
Textes réglementaires :	7
I. La composition de la CRSA en région Centre-Val de Loire	8
II. Les travaux de la Conférence (1^{er} semestre).....	10
1°) L'assemblée plénière	11
1.1. Missions et modalités de fonctionnement	11
1.2. Les réunions	11
1.3. Le taux de présence	15
2°) La commission permanente.....	16
2.1. Missions et modalités de fonctionnement	16
2.2. Les réunions	16
2.3. Le taux de présence	17
3°) La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS).....	18
3.1. Missions et modalités de fonctionnement	18
3.2. Les réunions	19
3.3. Le taux de présence	20
4°) La Commission spécialisée « Prévention » (CSP).....	21
4.1. Missions et modalités de fonctionnement	21
4.2. Les réunions	21
4.3. Le taux de présence	22
5°) La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » (CSPCAMS)	23
5.1. Missions et modalité de fonctionnement	23
5.2. Les réunions	23
5.3. Le taux de présence	24
6°) La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (CSDU).....	25
6.1. Missions et modalité de fonctionnement	25
6.2. Les réunions	25
6.3. Le taux de présence	26
III. Le renouvellement de la CRSA (2^{ème} semestre)	27
a) Méthodologie	27
b) Désignations.....	27
c) Comparatif sur la composition de la CRSA 2010 et 2014 renouvelée.....	27
IV. L'installation de la CRSA (2^{ème} semestre)	30
V. Les séances d'installation des commissions spécialisées.....	34
VI. Organisation de débats publics	42
VII. FIR « Démocratie sanitaire » et appels à projets 2014	43
VIII. Les moyens mis à disposition pour le fonctionnement de la Conférence	45
a) les moyens humains.....	45
b) les moyens matériels.....	45
c) les moyens financiers	45
IX. CONCLUSION	47
ANNEXES.....	49

PREAMBULE

Compte-tenu du renouvellement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en juillet 2014, le rapport d'activité 2014 se décomposera en deux parties distinctes :

- la première partie sera consacrée à l'activité de la CRSA et de ses 4 commissions spécialisées sur le 1^{er} semestre 2014 ;
- la seconde partie sera réservée au renouvellement de la Conférence en juillet, ainsi qu'à l'installation de ses commissions spécialisées au cours du second semestre 2014.

Le mot du Président

2014 a été une année de transition. En effet, la désignation des membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie a fait l'objet d'un nouvel arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé. Même si la plupart des membres ont été reconduits, nous comptons 20 nouveaux titulaires et 36 nouveaux suppléants qui vont pouvoir enrichir nos débats.

Au risque de se répéter et de lasser, il faut se féliciter du travail effectué au cours du premier mandat de la nouvelle instance de démocratie sanitaire que constitue notre assemblée. Il faut également rappeler les excellentes conditions dans lesquelles nous avons pu travailler, apporter notre contribution à la construction du Projet régional de santé, émettre des avis et formuler des vœux presque tous retenus par le Directeur général de l'Agence régionale de santé.

Au cours de ce second mandat, nous devrions être beaucoup moins sollicités pour des travaux de rédaction du projet régional de santé. En effet, même si la présentation devait être profondément modifiée, les données de fond, les orientations stratégiques et les objectifs ne devraient pas connaître de grands bouleversements. Or, nous les connaissons déjà pour l'essentiel et les priorités à faire émerger ont été évoquées à maintes occasions. Nous devons persister pour que leur présentation soit claire, simple et plus visible, afin que les problèmes spécifiques de notre région qui ne connaîtront pas de changement avec la réforme territoriale, soient reconnus par les pouvoirs publics.

Ainsi, fort de l'expérience acquise durant les cinq premières années de fonctionnement, conformément au souhait formulé par l'Assemblée plénière lors de son installation, la Conférence souhaite travailler quelques sujets spécifiques. Ainsi, lors de la réunion du 5 février 2015, la Commission permanente a proposé un premier programme de travail destiné à traiter les thématiques suivantes :

- comment s'assurer de la mise en œuvre d'actions dans le prolongement des débats publics annuels organisés par l'ARS ;
- comment évaluer et modéliser un exemple concret d'une organisation qui, dans un territoire bien déterminé, assure un réel progrès pour fluidifier « le parcours de santé en amont et en aval de l'hôpital » ;
- revaloriser l'image de certaines formes d'exercice professionnel, notamment dans le secteur médico-social ;
- comment assurer l'accompagnement de l'exercice libéral dans les maisons de santé pluridisciplinaires et autres formules d'exercice pluridisciplinaire coordonné ;
- approfondir l'étude des inégalités sociales et des déterminants sociaux ;
- améliorer notre connaissance des systèmes disponibles susceptibles de mieux assurer « l'observation et l'évolution du système de santé ».

Nous proposons que ce premier programme pluriannuel de travail ambitieux soit réalisé et pris en charge, soit par des groupes de travail thématiques, soit par les commissions spécialisées de la CRSA.

Ainsi, nous pensons apporter une contribution plus large et plus réelle à la promotion de la démocratie sanitaire. Toutes les composantes de la CRSA représentées dans les différents collèges, ainsi que des représentants des conférences de territoire de notre région seront mis à contribution et pourront participer.

Personnellement, je souhaite insister sur les progrès notables réalisés par la représentation des usagers dans notre région. Celle-ci devrait être encore renforcée car elle est probablement la plus légitime de toutes les composantes de la CRSA. C'est pourquoi tout doit être mis en œuvre pour susciter encore plus de vocations et persister dans la formation et l'information des bénévoles qui ont ou auront fait le choix de s'investir dans cette mission difficile, exigeante mais noble.

Introduction

Textes réglementaires :

Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

- Décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- Décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- Instruction du Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et du Ministre de la Santé et des Sports du 20 avril 2010, relative à la constitution et l'installation des conférences régionales de la santé et de l'autonomie
- Instruction ministérielle n°SG/2014/75 du 19 mars 2014, relative au renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

Les différentes instances, contribuant au fonctionnement du système régional de santé, tel que prévu par le titre IV de la Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST) du 21 juillet 2009, sont les suivantes :

- **le conseil de surveillance**, présidé par le représentant de l'Etat dans la région ;

- **la conférence régionale de la santé et de l'autonomie**, chargée de participer, par ses avis, à la définition de la politique de santé en région ;

- **deux commissions de coordination des politiques de santé**, l'une dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile et l'autre dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux qui associent les services de l'État, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale compétents ;

- **les conférences de territoire** qui réunissent tous les acteurs locaux de la santé et aident à identifier les besoins du territoire de santé et à déterminer les actions prioritaires à mettre en oeuvre, pour y répondre.

*
* *

I. La composition de la CRSA en région Centre-Val de Loire

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie a été installée le 9 juillet 2010. Depuis sa création, dix-sept arrêtés modificatifs ont été pris (dernier arrêté de composition des membres de la CRSA en date du 14 avril 2014).

La Présidence de cette instance est assurée par M. Michel MOUJART, Directeur général honoraire du CHRU de Tours.

Elle est composée de 97 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges :

1^{er} collège : il comprend 15 membres : 3 représentants de la région, 6 représentants des départements, 3 représentants des groupements de communes et 3 représentants des communes.
Deux postes sont vacants :

- **au titre des communes, un poste de titulaire,**
- **au titre des groupements de communes, un poste de titulaire et un suppléant.**

2^{ème} collège : il comprend 16 membres : 8 représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du Code de la Santé Publique. 4 représentants des associations de retraités et personnes âgées. 4 représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée.
Un poste de titulaire au titre des associations de personnes handicapées est vacant.

3^{ème} collège : il est composé de représentants de conférences de territoire et comprend 4 membres.

4^{ème} collège : il comprend 10 membres : 5 représentants des organisations syndicales de salariés, 3 représentants des organisations professionnelles d'employeurs, 1 représentant des organisations syndicales représentative des artisans, des commerçants et des professions libérales et un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles.

Deux postes sont actuellement vacants :

- **au titre des représentants des organisations syndicales de salariés, un poste de suppléant,**
- **au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles, un poste de titulaire.**

5^{ème} collège : il comprend 6 membres :

- 2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité,
- 2 représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail,
- 1 représentant des caisses d'allocations familiales,
- 1 représentant de la mutualité française.

Un poste de titulaire au titre des représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité est vacant.

6^{ème} collège : il comprend 10 membres :

- 2 représentants des services de santé scolaire et universitaire,
- 2 représentants des services de santé au travail,
- 2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile,
- 2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un oeuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale,
- 1 représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche,
- 1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement.

7^{ème} collège : il est composé d'offreurs des services de santé et comprend 34 membres :

- 5 représentants des établissements publics de santé, dont au moins 2 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires,
- 2 représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement,
- 2 représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement,
- 1 représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile,
- 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées,
- 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées,
- 1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficulté sociale,
- 1 représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région,
- 1 représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région,
- 1 représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins,
- 1 représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation,
- 1 représentant des transporteurs sanitaires,
- 1 représentant des services départementaux d'incendie et de secours,
- 1 représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé,
- 6 représentants des unions régionales des professionnels de santé (une disposition transitoire était prévue dans l'attente de la mise en place des unions),
- 1 représentant de l'Ordre des médecins,
- 1 représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région.

Un poste de titulaire au titre de la permanence des soins est actuellement vacant.

8^{ème} collège : Il est composé de personnalités qualifiées et comprend 2 membres.

Au 14 avril 2014, 92 membres titulaires sont désignés pour siéger au sein de cette instance.

II. Les travaux de la Conférence (1^{er} semestre)

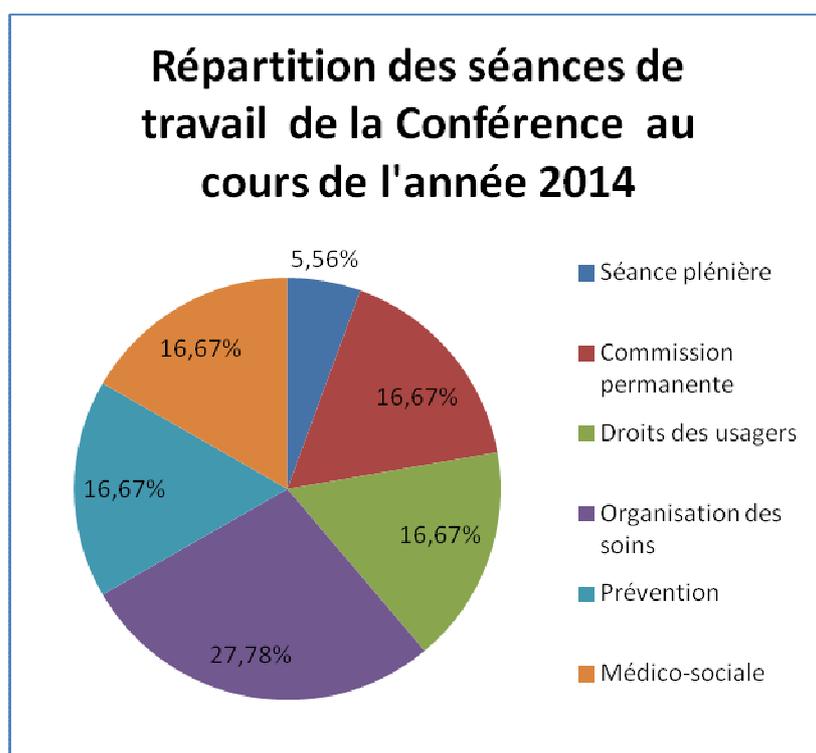
a) ses missions :

- ❖ La conférence régionale de la santé et de l'autonomie peut faire toute proposition au Directeur général de l'Agence régionale de santé sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région.
- ❖ Elle émet un avis sur le plan stratégique régional de santé.
- ❖ Elle organise en son sein l'expression des représentants des usagers du système de santé. Elle procède à l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge.
- ❖ Elle organise le débat public sur les questions de santé de son choix.

b) ses travaux :

- ❖ La CRSA organise ses travaux au sein des formations suivantes : la commission permanente, les 4 commissions spécialisées « Droits des usagers du système de santé », « Organisation des Soins », « Prévention », « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».
- ❖ Elle peut en outre constituer des groupes de travail permanents. Ils peuvent recueillir tous avis utiles dans les domaines dont ils sont chargés.

Les membres de cette Conférence se sont réunis à dix-huit reprises au cours du premier semestre 2014.



1°) L'assemblée plénière

1.1. Missions et modalités de fonctionnement

Lors de sa première réunion, elle élit son président, établit le règlement intérieur de la CRSA qui précise notamment les modalités de fonctionnement de ses différentes formations.

Elle rend un avis sur le projet régional de santé, le plan stratégique régional de santé, les projets de schémas de prévention, d'organisation des soins et de l'organisation médico-sociale préparés par chacune des commissions spécialisées dans ces domaines, ainsi que sur le rapport annuel sur le respect des droits des usagers du système de santé.

Enfin, elle établit chaque année un rapport sur son activité.

1.2. Les réunions

Au cours de l'année 2014, au premier semestre, les membres de la CRSA se sont réunis une fois en séance plénière.

Séance plénière du 18 février 2014

✓ Déroulé de la réunion

Cette séance plénière s'est tenue le 18 février 2014 au Centre culturel La Passerelle à Fleury les Aubrais, en présence de Philippe DAMIE, Directeur général de l'ARS et présidée par Michel MOUJART.

La matinée a été consacrée à la présentation du :

- schéma interrégional de l'organisation sanitaire (SIOS) – discussion et vote du projet d'avis,
- rapport 2013 de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (portant sur les données 2012) – échanges et vote,
- de la restitution du forum sur la stratégie nationale de santé (SNS).

L'après-midi a été consacrée à la présentation :

- du rapport d'activité 2013 de la CRSA – échanges et vote
- du bilan d'activité 2011-2012 de la Commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la PMI,
- du bilan d'activité 2010-2012 de la Commission de coordination des politiques publiques dans le domaine des prises en charge et accompagnements médico-sociaux,
- des débats publics : restitution des débats publics sur les maladies cardiovasculaires et la présentation des débats publics 2014 sur la santé mentale,

- des modalités d'évaluation du projet régional de santé (PRS) : l'ARS du Centre a présenté les modalités d'évaluation intermédiaire du Projet régional de santé qu'elle se propose de mettre en œuvre.

La proposition du Comité de suivi et d'évaluation du PRS, instance collégiale où siègent à la fois des représentants de la CRSA et de l'ARS, est de réaliser ce travail à partir de 9 questions évaluatives validées lors de la séance du 9 décembre 2013. Deux fils rouges transversaux ont guidé le choix des thématiques : la question des inégalités sociales et territoriales de santé et celui de la performance. Les productions, qui seront livrées jusqu'en fin 2016, s'appuieront sur les travaux d'évaluation d'ores et déjà prévus, (exemple : évaluation du PAERPA, évaluation des contrats locaux de santé, etc...), de façon à optimiser la charge de travail des services. Ils s'appuieront aussi sur des travaux universitaires (thèses en médecine, masters de santé publique).

✓ **Avis rendu sur le schéma interrégional de l'organisation sanitaire (SIOS II)° - 2013-2018 (cf. annexe n°1)**

Après débats et observations, les membres de la CRSA, réunis le 18 février 2014, pour étudier le SIOS II pour l'inter-région Grand Ouest – Bretagne Centre – Pays de la Loire et Poitou-Charentes tiennent à souligner la qualité du document qui leur a été soumis et souscrivent à la plupart des observations et propositions. Ils adoptent à l'unanimité des membres présents ce projet d'avis (64 pour).

✓ **Présentation du rapport 2013 (portant sur les données 2012) sur le respect des droits des usagers par Madame Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé »**

Ce rapport a été élaboré selon l'arrêté du 5 avril 2012 portant cahier des charges relatif à l'élaboration du rapport de la CRSA sur les droits des usagers du système de santé, mentionné à l'article D.1432-42 du Code de la santé publique.

Il porte notamment sur quatre orientations :

1°) Orientation 1 : Promouvoir et faire respecter les droits des usagers :

- Du côté sanitaire, l'analyse du questionnaire pour le rapport d'activité des CRUQPC des établissements de santé de la région Centre (taux de réponse : 98 %),
- Du côté médico-social; l'analyse de l'enquête réalisée auprès de 719 structures médico-sociales en région Centre, avec une partie consacrée principalement au fonctionnement du conseil de la vie sociale (taux de réponse : 66 %).

2°) Orientation 2 : Renforcer et préserver l'accès à la santé pour tous :

- assurer l'accès des patients aux professionnels de santé libéraux : pourcentage d'offre en tarifs opposables par spécialités et par territoire de santé ;
- assurer financièrement l'accès aux soins : taux de satisfaction du baromètre de satisfaction des assurés sociaux, nombre d'examen de santé réalisés, nombre de réclamations en matière de CMU ;
- assurer l'accès aux structures de prévention : analyse de deux indicateurs issus du CPOM de l'ARS (taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal et taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein ;

- réduire les inégalités d'accès à la prévention, aux soins et à la prise en charge médico-sociale sur tous les territoires : analyse de trois indicateurs issus du CPOM de l'ARS.

3°) Orientation 3 : Conforter la représentation des usagers du système de santé :

- former les représentants des usagers siégeant dans les instances du système de santé (au titre du CISS national et au titre du CISS régional).

4°) Orientation 4 : Renforcer la démocratie sanitaire :

- garantir la participation des représentants des usagers et des autres acteurs dans les CRSA :
 - taux de participation globale des membres de la CRSA aux séances plénières de la CRSA : quorum largement atteint pour les trois réunions plénières ;
 - taux de participation globale des membres des Conférences de territoire aux séances plénières (par collège) : Cher : 48 % - Eure-et-Loir : 58 % - Indre : 42 % - Indre-et-Loire : 77 % - Loir-et-Cher : 48 % et Loiret : 65 % ;
 - taux de participation des représentants des usagers dans les instances de la CRSA : CS Prévention : 75 % - CS Soins : 65 % - CS Médico-sociale : 58 % - Commission permanente : 77 % - Séance plénière : 75 % ;
 - taux de participation des représentants des usagers (collège 8) dans les conférences de territoire : Cher : 50 % - Eure-et-Loir : 47 % - Indre : 83 % - Indre-et-Loire : 81 % - Loir-et-Cher : 78 % et Loiret : 75 %.

Par ailleurs, la dernière partie du rapport est consacrée à la présentation **des projets labellisés dans le cadre de l'appel à projets 2013 « Droits des usagers de la santé »** : rappel de la démarche, méthodologie et examen des dossiers.

En conclusion, afin de mieux s'inscrire dans le projet sur la Stratégie nationale de santé, la Commission spécialisée doit poursuivre ses diverses missions :

- **avoir une lisibilité sur la prévention et la promotion de santé, afin de renforcer et préserver le capital santé de tous ;**
- **prendre en compte les inégalités d'accès aux soins, tant sur le plan administratif, social que sanitaire ;**
- **maintenir et conforter la représentation des usagers du système de santé qui doivent jouer un rôle primordial dans le volet démocratie sanitaire.**

- ✓ **Présentation du bilan d'activité 2011/2012 de la Commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile**

Pour la première fois depuis sa mise en place, le 22 septembre 2010, un bilan d'activité de cette Commission a été présenté devant la CRSA.

Ses perspectives pour 2013 seront de renforcer son rôle afin de développer une approche intersectorielle, dans le cadre de l'axe transversal du PSRS, visant la réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.

La démarche de convergence et de complémentarité entre les diverses institutions sera amplifiée, de même que l'amélioration de la coordination dans le cadre des cofinancements. L'objectif est de faire évoluer la Commission vers une instance décisionnelle, notamment sur le partage d'objectifs communs et sur une réelle convergence des actions entreprises par ses différents membres.

Ainsi, parmi les axes d'intervention et de travail, il s'agira :

- **de conforter les travaux interinstitutionnels avec tous les partenaires, en particulier les collectivités territoriales,**
 - **de solliciter les partenaires dans le cadre de cette commission,**
 - **d'initier une démarche de contractualisation avec les Conseils Généraux.**
- ✓ **Présentation du bilan d'activité 2010/2012 de la Commission de coordination des politiques publiques de santé dans le domaine des prises en charge et accompagnements médico-sociaux**

Pour la première fois depuis sa mise en place, le 22 septembre 2010, un bilan d'activité de cette Commission a été présenté devant la CRSA.

Le constat peut être fait de la difficulté de cette commission à obtenir le quorum, prévu dans son règlement intérieur. Cette difficulté est due plus particulièrement à la faible représentativité du collège des représentants des collectivités territoriales. Il conviendra de prendre en compte ce constat afin d'ajuster le règlement intérieur de la commission en 2014 et d'envisager d'élargir la représentativité aux agents non élus de ces mêmes collectivités.

Cette instance doit favoriser la complémentarité des actions arrêtées et financées par chacun de ses membres. L'ARS travaille dans ce cadre en présentant pour avis formel à cette instance les différents éléments issus de sa programmation financière de mesures nouvelles de création de places et de médicalisation.

Enfin, il conviendra d'engager une réflexion pour favoriser davantage les liens et les travaux avec la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».

✓ **Résultats des votes**

- a) Vote sur le projet d'avis rendu sur le schéma interrégional de l'organisation sanitaire (SIOS II) :

Résultats : 64 pour / 0 contre / 0 abstention
L'avis sur le schéma interrégional de l'organisation sanitaire (SIOS II) est adopté à l'unanimité des membres présents.

- b) Vote sur le rapport 2013 (portant sur les données 2012) de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » ,

Résultats : 64 pour / 0 contre / 0 abstention
Le rapport d'activité 2013 « Droits des usagers du système de santé » est adopté à l'unanimité des membres présents.

- c) Vote sur le rapport d'activité 2013 de la CRSA

Résultats : 64 pour / 0 contre / 0 abstention
Le rapport d'activité 2013 de la CRSA est adopté à l'unanimité des membres présents.

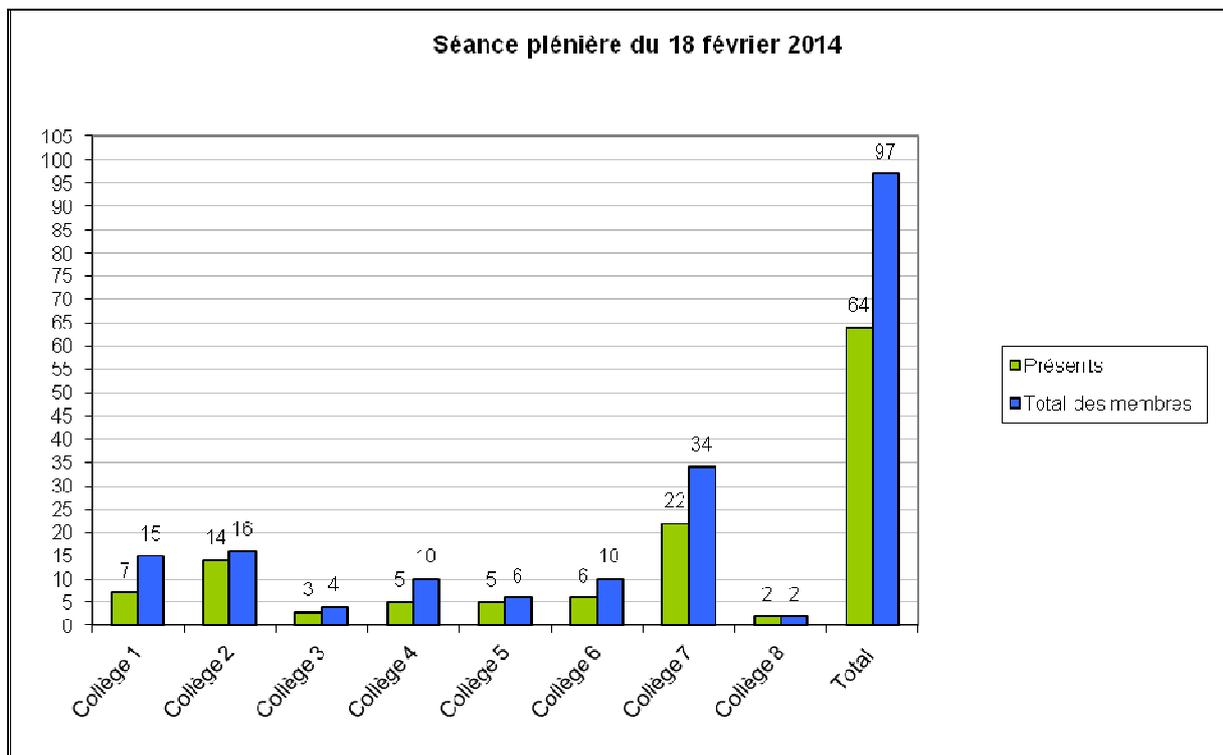
Les actes de cette séance retraçant l'ensemble de ces débats sont consultables sur le site internet de l'ARS, à l'adresse suivante :

http://www.ars.centre.sante.fr/fileadmin/CENTRE/Internet_ARS/Concertation_regionale/CRSA/Seances/18fev14/actes_CRSA_18_fevrier.pdf

*
* *

1.3. Le taux de présence

Au cours de l'année 2014, une réunion plénière a eu lieu avec 64 membres présents (cf. ci-dessous la répartition par collège) :



Les membres à voix consultative participent également aux travaux de la séance plénière, ainsi qu'à ceux des commissions spécialisées.

*
* *

2°) La commission permanente

2.1. Missions et modalités de fonctionnement

En dehors des séances plénières, la commission permanente exerce l'ensemble des attributions dévolues à la CRSA.

Elle est chargée notamment :

- de préparer l'avis rendu par la CRSA sur le plan stratégique régional de santé mentionné au 1°) de l'article L.1432-2 ;
- de préparer le rapport annuel d'activité de la CRSA visé à l'article D. 1432-32 ;
- sous réserve des dispositions de ce dernier article, de formuler un avis lorsque la consultation de la conférence implique l'avis de plus de deux commissions spécialisées ;
- de préparer les éléments soumis au débat public ;

Enfin, le Président de la CRSA peut confier à cette commission tous travaux entrant dans le champ de compétence de la conférence.

La Commission permanente comprend 20 membres : sa présidence est assurée par Michel MOUJART, Président de la CRSA. Les Présidents des 4 commissions spécialisées siègent dans cette instance en qualité de Vice Présidents :

- Commission spécialisée « Droits des usagers » : Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente, suppléée par Nicole DESGRANGES, Vice Présidente ;
- Commission spécialisée « Organisation des soins » : Nicolas LETELLIER, Président, suppléé par Jean-Claude BOURQUIN, Vice Président ;
- Commission spécialisée « Prévention » : Emmanuel RUSCH, Président, suppléé par Jacques PORTIER, Vice Président ;
- Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » : Johan PRIOU, Président, suppléé par François PITOU.

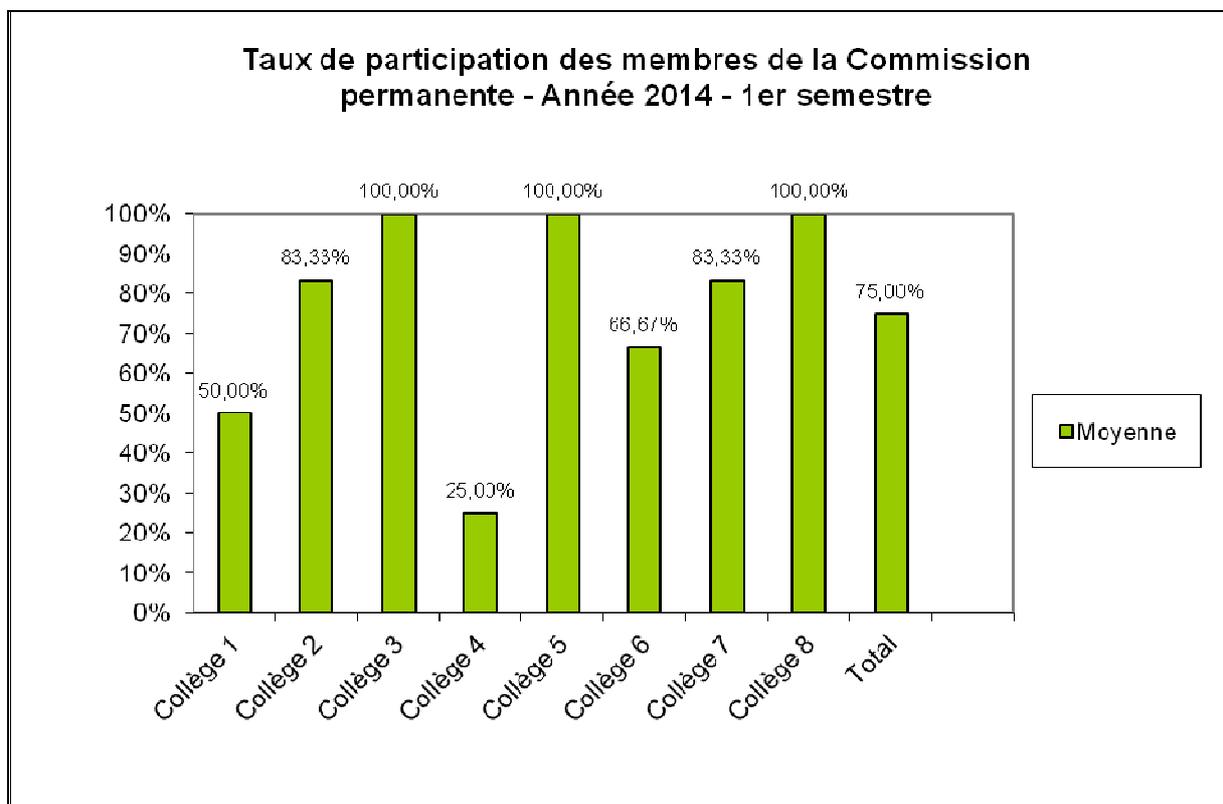
L'arrêté de composition de cette instance a été signé le 20 juillet 2010 par le Directeur général de l'ARS. Depuis sa création, 12 arrêtés modificatifs ont été pris.

2.2. Les réunions

Cette commission s'est réunie 2 fois en 2014. Elle s'est principalement consacrée à l'état d'avancement du suivi et de l'évaluation du projet régional de santé, aux débats organisés sur la thématique « maladies mentales », à la réalisation d'une lettre de la CRSA, ainsi qu'aux modalités de renouvellement de la Conférence.

Séances	Thèmes abordés
20 mars 2014	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etat d'avancement du PRS : suivi et évaluation ○ Modalité de renouvellement de la Conférence ○ Information sur les débats publics « maladies mentales » ○ Information sur la maladie de Lyme (commission spécialisée « Prévention ») ○ Point sur la préparation de la lettre n°2 de la CRSA
20 juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation sur l'actualisation du volet hospitalier du Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) PRS 2012-2016 ○ Présentation sur la démarche de révision du zonage pluri professionnel ○ Présentation sur l'actualisation du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) ○ Information sur le renouvellement de la CRSA ○ Information sur les débats publics « maladies mentales » ○ Information sur le FIR « démocratie sanitaire » ○ Point sur la réalisation de la lettre de la CRSA.

2.3. Le taux de présence



En 2013, le taux moyen de participation des membres de la Commission permanente était de 75 %.

3°) La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS)

3.1. Missions et modalités de fonctionnement

La Commission spécialisée « Organisation des soins » contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale d'organisation des soins.

Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional d'organisation des soins, dans ses volets hospitalier et ambulatoire, incluant la détermination des zones de mise en œuvre des mesures prévues pour l'installation et le maintien des professionnels de santé libéraux, des maisons de santé et des centres de santé ;

Elle est consultée par l'Agence régionale de santé sur :

- les projets de schémas interrégionaux d'organisation des soins ;
- les demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation relatives aux projets mentionnés à l'article L. 6122-1, les projets de décisions portant révision ou retrait d'autorisation prévus à l'article L. 6122-12, ainsi que les projets de décisions de maintien de la suspension, de retrait ou de modification d'autorisation prévues à l'article L. 6122-13 .
- la politique en matière d'implantation et de financement de maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé et maisons médicales de garde ;
- les projets et actions visant au maintien de l'activité et à l'installation de professionnels de santé sur les territoires ;
- les projets d'expérimentation dans le champ de l'organisation des soins, concourant à l'amélioration de la qualité et de la coordination des soins ;
- l'organisation et l'adéquation aux besoins de la population de l'aide médicale urgente et de la permanence des soins, en ambulatoire et dans les établissements de santé ;
- l'organisation des transports sanitaires et son adéquation aux besoins de la population ;
- la création des établissements publics de santé, autres que nationaux et des groupements de coopération sanitaire mentionnés au 2^{ème} alinéa de l'article L. 6133-7, en application de l'article L. 6141-1, ainsi que la modification de la liste des centres hospitaliers régionaux, en application de l'article R. 6141-14 ;
- les projets de mesures de recomposition de l'offre que le Directeur général de l'ARS envisage de prendre en vertu des dispositions de l'article L. 6122-15 dans sa rédaction antérieure à l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- la politique en matière de contractualisation avec les titulaires d'autorisation, ainsi que les autres offreurs de services en santé.

L'ARS informe la commission au moins une fois par an sur :

- les renouvellements d'autorisation intervenus dans les conditions définies au dernier alinéa de l'article L. 6122-10 ;
- les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés entre l'ARS et les titulaires d'autorisation, les centres de santé, les maisons de santé et réseaux de santé ;
- l'évolution du nombre de professionnels de santé libéraux installés sur les territoires ;
- les résultats des évaluations et certifications menées au cours de l'année écoulée.

La Commission spécialisée « Organisation des soins » est composée de 44 membres. L'arrêté de composition de cette instance a été signé le 20 juillet 2010. Depuis sa création, 13 arrêtés modificatifs ont été pris.

3.2. Les réunions

La Commission spécialisée « Organisation des soins » s'est réunie 3 fois en 2014. Ces séances ont eu principalement pour objet l'examen des dossiers ponctuels d'autorisation (**cf. annexe n°2**), l'examen du SIOS 2013-2018, la révision du cahier des charges de la permanence des soins ambulatoires (PDSA), la révision du zonage pluri professionnel, ainsi que la révision du SROS : volet activité de soins et volet imagerie.

Séances	Thèmes abordés
14 février 2014	<ul style="list-style-type: none">○ Examen du SIOS 2013 - 2018
15 avril 2014	<ul style="list-style-type: none">○ Examen des dossiers d'autorisation○ Permanence des soins ambulatoires : révision du cahier des charges régional○ Présentation du processus de révision du SROS
17 juin 2014	<ul style="list-style-type: none">○ Révision du zonage pluri professionnel : présentation de la démarche○ Révision du SROS : volet activité de soins volet imagerie.

✓ **Résultats des votes**

a) Examen du SIOS 2013-2018

Les membres de la CSOS, réunis le 14 février 2014, ont examiné le SIOS 2013-2018, présenté par le Docteur Christine GRAMMONT.

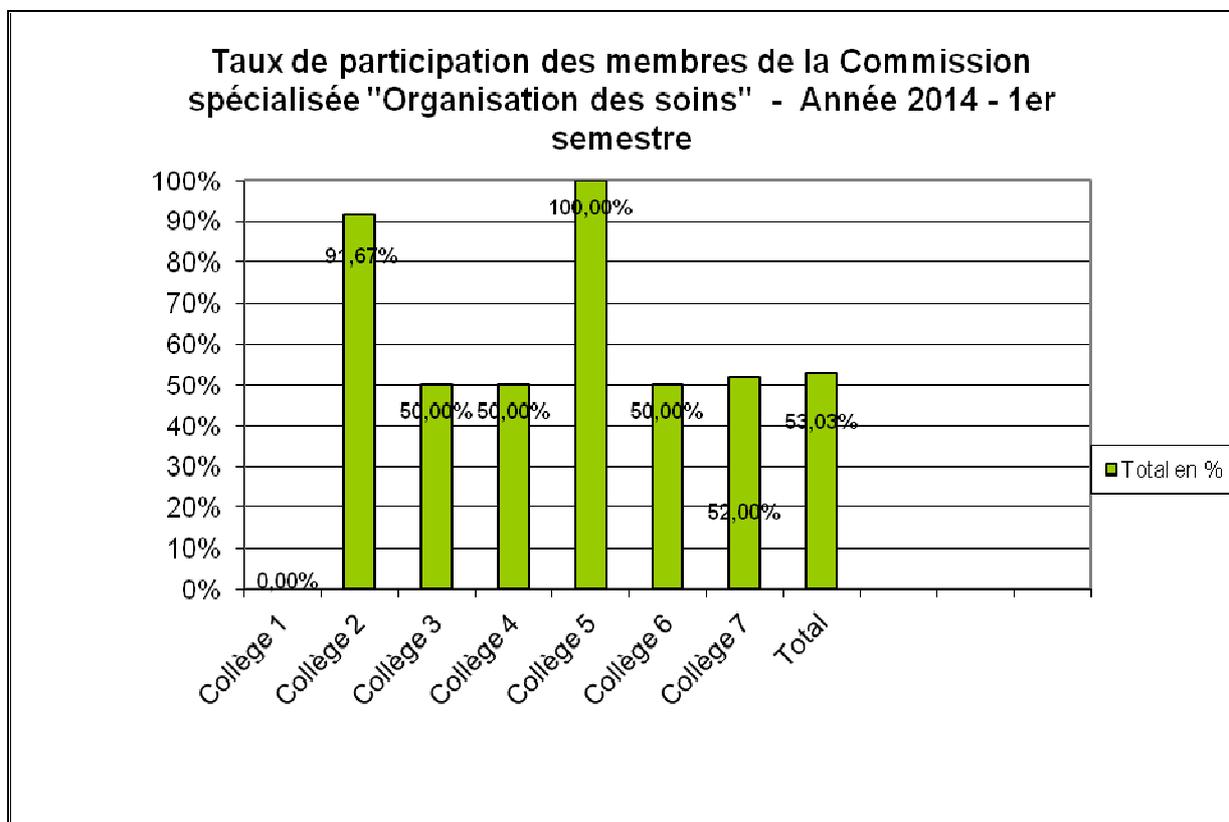
Le SIOS 2013-2018 a reçu un avis favorable, à l'unanimité des membres présents.

b) Révision du SROS hospitalier : volet activité de soins et volet imagerie

Les membres de la CSOS, réunis le 17 juin 2014, ont examiné le dossier de révision du SROS hospitalier : volet activité de soins et volet imagerie. Sur la partie imagerie, il a été proposé l'ajout d'un appareil supplémentaire à orientation ostéo-articulaire dans le département de l'Indre, qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

La révision du SROS hospitalier (volet activité de soins et volet imagerie) a reçu un avis favorable, à l'unanimité des membres présents, y compris l'ajout proposé en séance d'un appareil supplémentaire à orientation ostéo-articulaire dans le département de l'Indre.

3.3. Le taux de présence



Pour mémoire, en 2013, le taux moyen de participation des membres de la commission spécialisée s'élevait à 46,59 %.

*
* *

4°) La Commission spécialisée « Prévention » (CSP)

4.1. Missions et modalités de fonctionnement

La Commission spécialisée « Prévention » contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de prévention.

1. Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional de prévention, ainsi que sur sa révision, son suivi et les résultats de son évaluation.
2. Elle formule toute proposition sur la politique régionale de prévention, notamment pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé dans la région.
3. Elle est informée :
 - des mécanismes mis en place par la commission de coordination compétente dans le secteur de la prévention pour assurer la complémentarité des actions de prévention et de promotion de la santé et la cohérence de leurs financements,
 - du bilan d'activité de la commission de coordination compétente dans le secteur de la prévention, établi chaque année par le Directeur général de l'ARS,
 - des résultats de l'agence en matière de veille et de sécurité sanitaires.

La Commission spécialisée « Prévention » est composée de 30 membres. L'arrêté de composition de cette instance a été signé le 20 juillet 2010. Depuis sa création, 11 arrêtés modificatifs ont été pris.

4.2. Les réunions

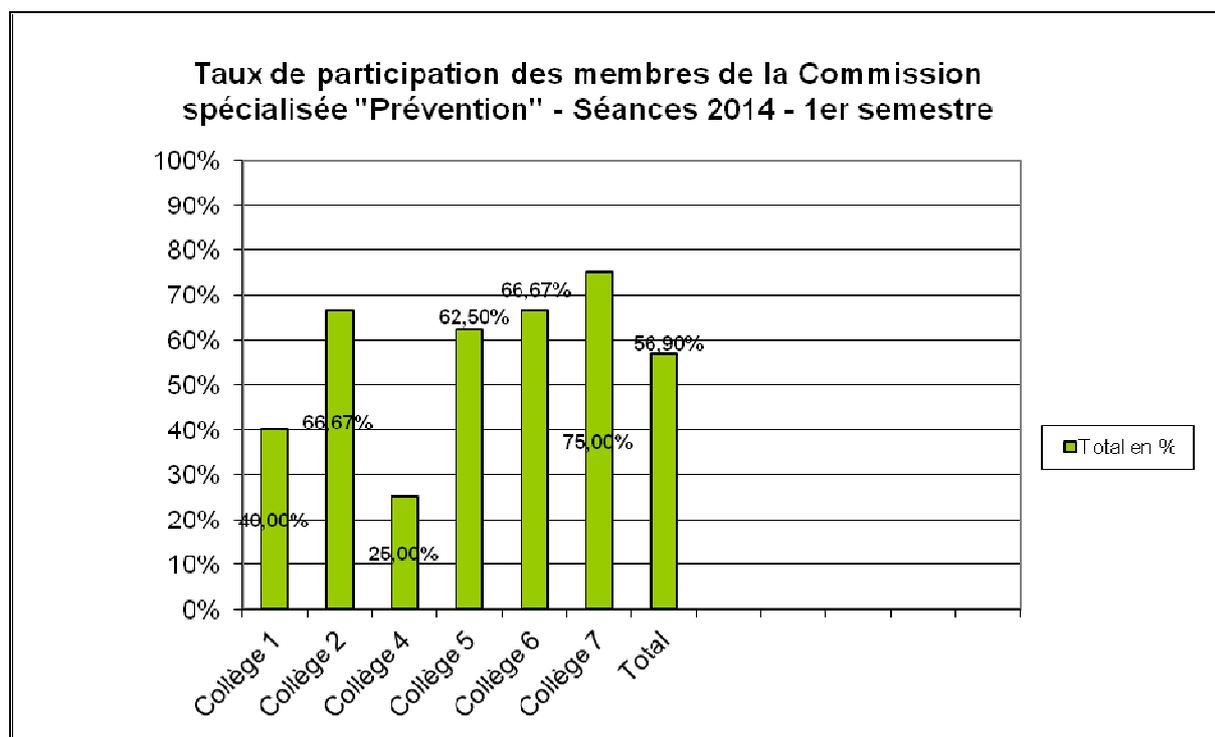
La Commission spécialisée « Prévention » s'est réunie 2 fois en 2014.

La CSP a concentré principalement ses travaux autour du suivi du projet régional de santé, ainsi que sur le schéma régional de prévention et l'appel à projets 2014 de l'ARS.

Séances	Thèmes abordés
14 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none">○ Suivi du Projet régional de santé (PRS) et du Schéma régional de prévention : information des réunions du Comité de suivi et d'évaluation du PRS / modalités d'évaluation du PRS○ Point d'information sur la Stratégie nationale de santé○ Appel à projets 2014 de l'ARS et point sur les conventions avec les partenaires○ Information sur les « volets » Prévention au sein des contrats locaux de santé et des maisons de santé pluridisciplinaires○ Point sur l'avancée du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS)○ Point d'information sur la Lettre de la CRSA○ Point d'information sur la maladie de Lyme.

8 avril 2014	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi du Projet régional de santé (PRS) et du Schéma régional de prévention : information des réunions du Comité de suivi et d'évaluation du PRS / modalités d'évaluation du PRS ○ Point sur la Stratégie nationale de santé et perspective de la future loi de santé ○ Appel à projets 2014 de l'ARS ○ Information sur les travaux préparatoires « volets » prévention au sein des programmes territoriaux de santé, les contrats locaux de santé et les maisons de santé pluridisciplinaires ○ Information sur la convention cadre signée entre l'Education nationale et le CEDUS (organisme interprofessionnel « sucre) : proposition d'un voeu ○ Information sur le courrier à destination de l'InVS concernant la maladie de Lyme ○ Information sur la place de la prévention dans le projet, au niveau de la CNS, de la charte de la personne dans son parcours personnalisé de santé ○ Information sur la demande du Président auprès de l'ARS, pour la présence (observateur) de la Commission auprès de la Commission de coordination « Prévention) ○ Information sur le prochain renouvellement de la CRSA ○ Point d'information sur la Lettre de la CRSA.
--------------	---

4.3. Le taux de présence



Le collège 3 « Représentants des conférences de territoire » n'apparaît pas, faute de candidature dans ce collège.

Pour mémoire, en 2013, le taux moyen de participation des membres de la commission spécialisée était de 55,17 %.

*
* *

5°) La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » (CSPCAMS)

5.1. Missions et modalité de fonctionnement

La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est chargée :

1. de préparer un avis sur le projet de schéma régional de l'organisation médico-sociale ;
2. de contribuer à l'évaluation des besoins médico-sociaux et d'analyser leur évolution ;
3. de proposer à l'assemblée plénière des priorités pour l'action médico-sociale ;
4. d'émettre un avis sur l'élaboration et l'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
5. de formuler toute proposition sur les conditions d'accès des personnes handicapées et en perte d'autonomie aux services médico-sociaux, sur la qualité des accompagnements et prises en charge médico-sociaux et sur les principes de contractualisation mis en œuvre par l'ARS avec les professionnels, les établissements, les services, les associations et les autres services publics ;
6. d'élaborer, tous les 4 ans, un rapport d'activité qui est transmis pour information aux conseils généraux et aux Ministres concernés, ainsi qu'à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est composée de 30 membres. L'arrêté de composition de cette instance a été signé le 20 juillet 2010. Depuis sa création, 10 arrêtés modificatifs ont été pris.

5.2. Les réunions

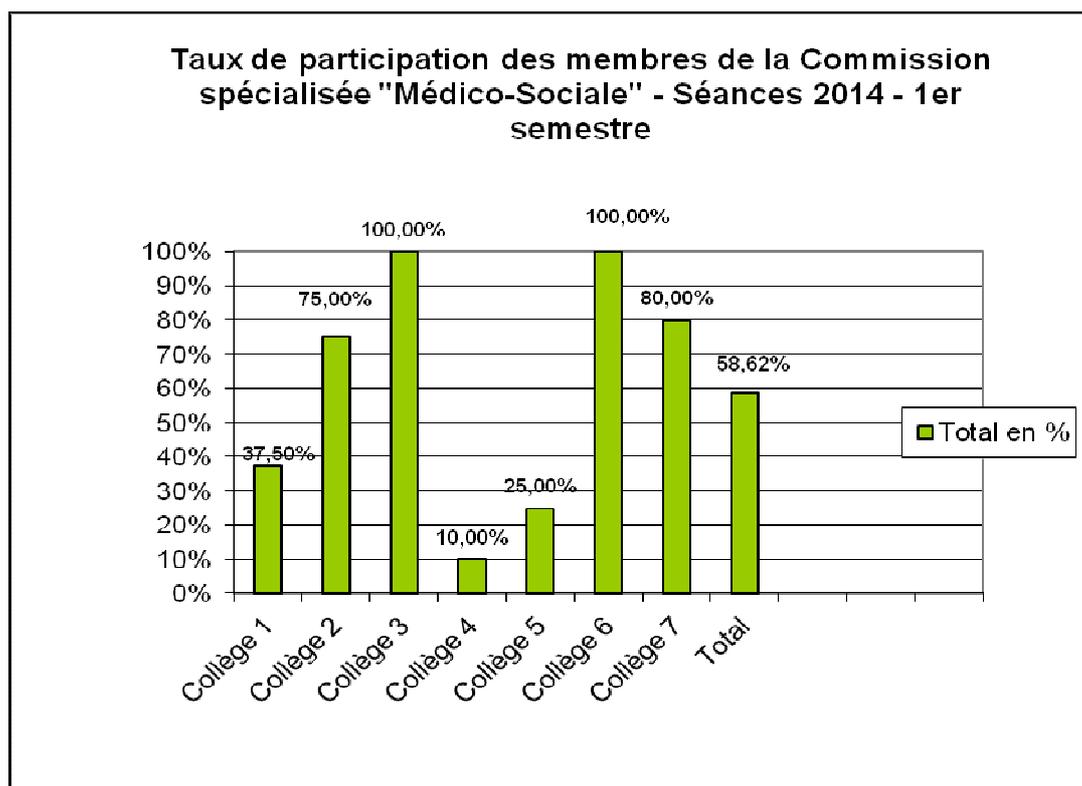
La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » s'est réunie 2 fois en 2014.

Ces séances ont principalement été consacrées à la mise en œuvre du plan autisme, du rapport de suivi du PRS et du schéma régional de l'organisation médico-sociale (SROMS), de l'actualisation du PRIAC, ainsi qu'à la démarche exploratoire de formation-action pour les représentants des usagers du secteur médico-social dans le cadre de la démocratie sanitaire.

Séances	Thèmes abordés
30 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none">○ Mise en œuvre du Plan autisme 2013/2016 : fiches action○ Mise en œuvre du décret PATHOS (actualisation)○ Point sur la Stratégie nationale de santé dans le cadre de la rencontre régionale du 13 février 2014○ Information sur la Démarche exploratoire de formation-action pour les représentants des usagers du secteur médico-social dans le cadre de la démocratie sanitaire.

Séances	Thèmes abordés
16 juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapport d'activité 2010-2014 de la Commission spécialisée ○ Présentation des éléments principaux des campagnes budgétaires ○ Rapport de suivi du PRS et du SROMS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Point sur le système d'information PH ▪ Point sur le plan autisme ▪ Point sur le PAERPA ▪ Point sur les filières gériatriques ○ Actualisation du PRIAC 2014-2018 ○ Point d'étape sur la formation-action des représentants des usagers du secteur médico-social.

5.3. Le taux de présence



Dans le collège 1, une catégorie n'est pas représentée, faute de candidats : il s'agit des représentants des groupements de communes.

Pour mémoire, en 2013, le taux moyen de participation des membres de la Commission spécialisée atteignait 68,97 %.

*
* *

6°) La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (CSDU)

6.1. Missions et modalité de fonctionnement

La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est chargée, en collaboration avec les autres commissions spécialisées, de l'élaboration d'un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social.

Ce rapport est établi selon un cahier des charges fixé par les Ministres chargé de la santé, des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'assurance maladie.

Il est transmis avec les recommandations qu'il formule au Directeur général de l'ARS et à la Conférence nationale de santé mentionnée à l'article L. 1411-3.

La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est composée de 12 membres. L'arrêté de composition de cette instance a été signé le 20 juillet 2010. Depuis sa création, 12 arrêtés modificatifs ont été pris.

6.2. Les réunions

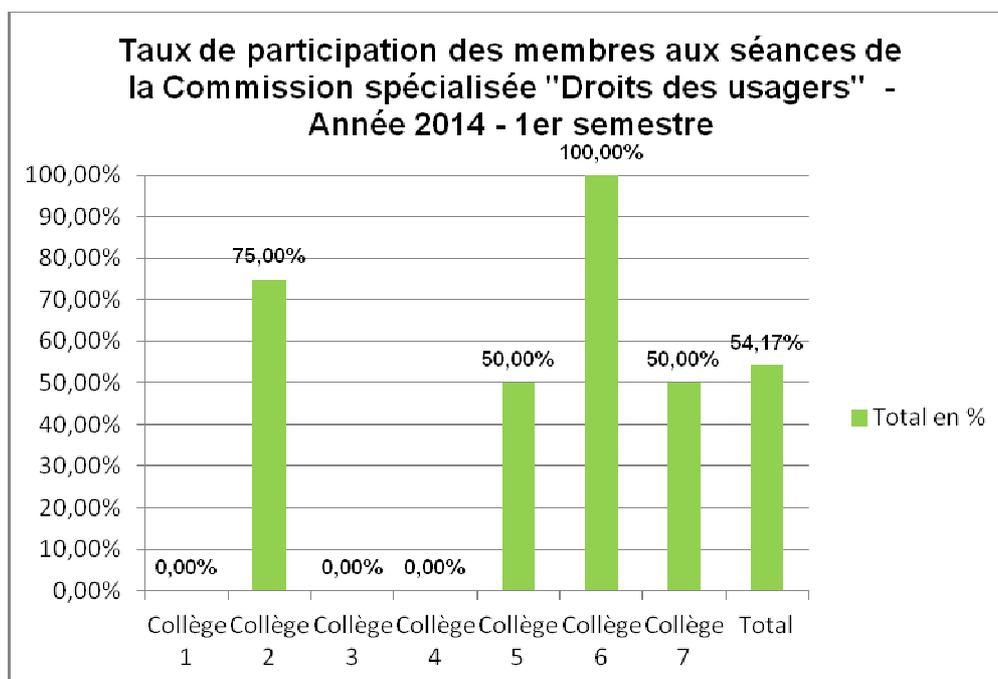
La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » s'est réunie 2 fois en 2014.

La CSDU a consacré ses travaux à l'élaboration de son rapport portant sur les données 2012, conformément à l'arrêté du 5 avril 2012 au cahier des charges relatif à l'élaboration du rapport de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie sur les droits des usagers du système de santé, mentionné à l'article D. 1432-42 du Code de la santé publique.

Séances	Thèmes abordés
25 mars 2014	<ul style="list-style-type: none">○ Retour sur l'exploitation de l'enquête ESMS 2013 et discussion sur l'enquête à prévoir pour 2014○ Enquêtes nationale et régionale sur l'activité des CRUQPC des établissements de santé et validation du questionnaire pour 2014○ Formation des représentants d'usagers des ESMS : projet URIOPSS – CISS○ Organisation d'un évènement régional « remise d'un prix » dans le cadre du label « Droits des patients » 2014○ Retour sur le forum sur la Stratégie nationale de santé du 13 février 2014○ Information sur le circuit des CRUQPC et de la nomination des représentants des usagers dans les CRUQPC○ Préparation du prochain rapport 2012 sur le respect des droits des usagers○ Renouvellement des membres de la Commission spécialisée « Droits des usagers ».

12 juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> ○ Information sur l'enquête CRUQPC 2014 (données 2013) réalisée auprès des établissements de santé ○ Information sur le questionnaire ESMS suite au groupe de travail ○ Label 2014 « Droits des usagers du système de santé » ○ Retour sur la formation régionale réalisée par le CISS région Centre le 24 avril à Blois ○ Etat d'avancement concernant la procédure de renouvellement de la CRSA ○ Clôture sur les travaux de la Commission « Droits des usagers ».
--------------	---

6.3. Le taux de présence



Dans le collège 1, le représentant au titre des groupements de communes n'a toujours pas été désigné.

Pour mémoire, en 2013, le taux moyen de participation des membres aux séances de la Commission spécialisée « Droits des usagers » était de 43,75 %.

*
* *

III. Le renouvellement de la CRSA (2^{ème} semestre)

a) Méthodologie

Le mandat des membres de la CRSA arrivant à échéance le 21 juin 2014, la procédure de renouvellement des membres a été lancée début avril, conformément à l'instruction ministérielle n°SG/2014/75 du 19 mars 2014, relative au renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

Les courriers de saisine ont été envoyés autour du 10 avril 2014 et les candidatures sont attendues pour le 23 mai 2014.

Certaines saisines sont gérées par le niveau national : c'est le cas pour la désignation des 3 représentants des groupements de communes, des 3 représentants des communes (collège 1), ainsi que pour le représentant de la Mutualité française (collège 5).

Les trois appels à candidatures ont été lancés le 14 avril 2014 avec un retour de candidatures au plus tard le 23 mai 2014 :

- ✓ **Collège 2** : appel à candidatures auprès des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du Code de la santé publique pour la désignation de 8 représentants ;
- ✓ **Collège 5** : appel à candidatures auprès des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité pour la désignation de 2 représentants ;
- ✓ **Collège 6** : appel à candidatures auprès des associations agréées au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement pour la désignation d'un représentant.

b) Désignations

A l'issue de ces échéances, le Directeur général de l'Agence régionale de santé a pu procéder à la désignation des membres et un premier arrêté de composition de la nouvelle Conférence a été signé le 9 juillet 2014.

Sur les 97 membres titulaires, hormis les désignations non effectuées émanant du niveau national (3 représentants des communes et 3 représentants des groupements de communes), seuls 4 postes de titulaires restaient à pourvoir :

- au titre du collège 4, le représentant au titre des organisations syndicales de salariés pour la CFTC,
- au titre du collège 4, le représentant au titre des organisations professionnelles d'employeurs, pour l'UPA,
- au titre du collège 7, le représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région,
- au titre du collège 7, le représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé.

Deux arrêtés modificatifs ont été pris depuis le 9 juillet 2014 (cf. **annexe n°3** : arrêté 2014-ESAJ-0026 du 13 novembre 2014).

c) Comparatif sur la composition de la CRSA 2010 et 2014 renouvelée

Sur les 97 titulaires, 20 membres sont nouveaux (soit 21 %) et sur les 95 suppléants, 36 membres sont nouveaux (soit 38%).

La répartition des nouveaux membres dans les 8 collèges se décompose de la façon suivante :

Collège	Au titre des :	Nombre de membres nouveaux (titulaires)	Nombre de membres nouveaux (suppléants)
1	Représentants de département	0	1
2	Associations d'usagers agréées	1	7
	Associations de retraités et de personnes âgées	1	1
	Associations de personnes handicapées	1	4
3	Conférences de territoire	1	0
4	Organisations syndicales de salariés	3	2
	Organisations professionnelles d'employeurs	0	1
	Organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants et professions libérales	1	0
	Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles	1	1
5	Associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité	0	1
	CARSAT	0	1
6	Services de santé au travail	0	1
	Organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé	1	1
	Organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation, de la santé, de l'enseignement et de la recherche	1	0
	Associations de protection de l'environnement agréées	0	1
7	Etablissements publics de santé	0	2
	Etablissements privés de santé à but lucratif	1	1
	Etablissements privés de santé à but non lucratif	0	1
	Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées	2	2
	Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées	2	1
	Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficulté sociale	0	1
	Responsables des réseaux de santé	1	1
	Représentants des associations de permanences de soins	1	0
	Représentants des services départementaux d'incendie et de secours	1	1

Collège	Au titre des :	Nombre de membres nouveaux (titulaires)	Nombre de membres nouveaux (suppléants)
7	Unions régionales des professionnels de santé	0	4
	Représentants des internes en médecine	1	0
8	Personnalités qualifiées	néant	néant
	TOTAL	20	36

Au 13 novembre 2014, 90 membres titulaires et 81 membres suppléants sont désignés pour siéger au sein de cette instance.

IV. L'installation de la CRSA (2^{ème} semestre)

Séance plénière du 30 septembre 2014

✓ Déroulé de la réunion

Cette réunion s'est tenue le 30 septembre 2014 au Centre culturel La Passerelle à Fleury les Aubrais, en présence de Philippe DAMIE, Directeur général de l'ARS et présidée par la doyenne d'âge, Solange QUILLOU, Vice Présidente du Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) du Loir-et-Cher.

La matinée a été consacrée à l'installation de la nouvelle Conférence :

- Modalités d'élection du Président de la CRSA
- Election du Président de la CRSA,
- Présentation et vote sur le règlement intérieur provisoire de la CRSA,
- Désignation des membres de la Commission permanente et des quatre commissions spécialisées.

Le vote relatif aux modalités d'élection du Président, à l'élection du Président, ainsi que sur le règlement intérieur provisoire s'est déroulé sous la forme d'un vote électronique. Seules les désignations des membres des commissions spécialisées et de la commission permanente se sont déroulées par collège sous forme de vote à main levée ou bien à bulletin secret selon les collèges.

L'élection des Présidents et Vices Présidents des 4 commissions spécialisées ont eu lieu le jour de l'installation de chaque commission, soit en novembre.

✓ Résultats des votes

- a) Vote sur les modalités d'élection du Président (scrutin uninominal majoritaire à deux tours ; est élu le candidat ayant obtenu au premier tour la majorité absolue des suffrages exprimés ou, à défaut, au second tour la majorité relative)

**Résultats : 96 % pour – 1,33 % contre – 2,67 % abstentions
Les modalités d'élection du Président de la CRSA sont donc approuvées.**

- b) Vote sur l'élection du Président

Deux candidatures ont été reçues à l'Agence régionale de santé du Centre :

- Didier MACHICOANE, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Pharmaciens), appartenant au collège 7 « Offreurs des services de santé »

- Michel MOUJART, Directeur général honoraire du CHRU de Tours, appartenant au collège 8 « Personnalités qualifiées ».

**Résultats : 61,84 pour Michel MOUJART
Michel MOUJART est élu Président de la CRSA à la majorité absolue, il n'y a donc pas de second tour.**

c) Vote sur le règlement intérieur provisoire

Le règlement intérieur provisoire de la CRSA soumis au vote est semblable à celui qui existait lors du mandat précédent.

Deux rajouts sont proposés :

1°) il s'agit d'inviter systématiquement les Présidents des Conférences de territoire à chaque séance plénière ;

2°) la seconde proposition est en lien avec le décret du 8 juin 2006 : « avec l'accord du Président, les membres d'une commission peuvent participer aux débats aux moyens d'une conférence téléphonique audiovisuelle.

Résultats : 90,91% pour – 0 contre – 9,09 abstentions
Le règlement intérieur provisoire est approuvé.

d) Désignation des membres de la Commission permanente et des 4 commissions spécialisées de la CRSA

Il est à noter que le titulaire et le suppléant fonctionnent ensemble et qu'il appartient aux membres de se répartir dans telle ou telle commission afin de participer aux travaux des différentes commissions de la CRSA.

Pour mémoire, dans le collège 1, les représentants des communes (3 titulaires et 3 suppléants) et les représentants des groupements de communes (3 titulaires et 3 suppléants) n'ont pas encore été désignés par le niveau national.

La répartition des membres de la CRSA (titulaires et suppléants), par collège, dans les commissions est la suivante (cf. **annexe n°4**)

*
* *

L'après-midi a été consacrée à la présentation de :

- La révision du projet régional de santé (PRS) qui consiste en :
 - La révision du schéma régional d'organisation sanitaire (SROS)
 - La révision du zonage pluri professionnel
 - L'actualisation du Programme interdépartemental d'accompagnement de handicap et de la perte d'autonomie (PRIAC) ;
Echanges et vote du projet d'avis ;
- La synthèse du rapport de suivi du projet régional de santé – échanges et vote ;
- L'état financier 2013.

✓ **Avis rendu sur la révision du projet régional de santé (PRS) :**

L'Agence régionale de santé du Centre a estimé pertinent de faire une révision de son PRS 2012-2016. Cette procédure de révision est mise en œuvre depuis le début 2014 et débouchera sur des actualisations qui seront reprises dans des arrêtés que le Directeur général de l'ARS prendra à l'issue de la phase de consultation qui se termine le 30 septembre 2014.

Trois volets sont concernés par cette démarche : l'actualisation du volet hospitalier du schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) qui est une partie opposable du schéma (arrêté n°2014-DG-0026 du 9 octobre 2014), la révision du zonage pluri professionnel - volet ambulatoire (arrêté n°2014-DG-0028 du 27 octobre 2014) et le 3^{ème} volet qui concerne la révision du programme interdépartemental d'accompagnement de handicap et de la perte d'autonomie (PRIAC) (arrêté n°2014-DG-0029 du 6 novembre 2014).

1°) Révision du Schéma régional d'organisation sanitaire (cf. annexe n°5)

Ce projet de révision du SROS hospitalier a été approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission spécialisée « Organisation des Soins » qui s'est réunie le 17 juin 2014.

Après débats et observations, les membres de la CRSA ont approuvé l'avis rendu sur la révision du schéma régional d'organisation sanitaire, y compris l'ajout proposé d'un appareil supplémentaire à orientation ostéo-articulaire dans le département de l'Indre.

2°) Révision du zonage pluri professionnel (cf. annexe n°6)

La Commission spécialisée « Organisation des Soins » a été consultée le 17 juin 2014 sur la démarche.

Les intervenants ont fait part de leur satisfaction de voir les représentants des médecins associés par l'ARS à la révision du zonage.

Ils ont regretté qu'une démarche plus globale intégrant les autres professions de santé n'ait pu être réalisée à cette occasion, ce qui s'explique par le fait que les autres professions ont des zonages spécifiques encadrés au niveau national.

La CRSA regrette que la part autorisée de la population de la région Centre vivant en zones fragiles soit limitée à 14,2 % par arrêté ministériel du 21 décembre 2011. Elle propose qu'un alignement sur le taux accordé à la Picardie soit acté par le Ministère, soit 17,30 %.

Après débats et observations, les membres de la CRSA ont approuvé l'avis rendu sur la révision du zonage pluri professionnel.

3°) Actualisation du PRIAC (cf. annexe n°7)

L'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement de handicap et de la perte d'autonomie (PRIAC) a été présentée lors de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » le 16 juin 2014 et a reçu un avis favorable.

Ce programme présente la programmation financière pluriannuelle de l'ARS pour les établissements et services médico-sociaux financés par l'assurance maladie.

✓ La synthèse du rapport de suivi 2014 du projet régional de santé

Les membres de la CRSA ont souligné l'importance du travail réalisé concernant le suivi du PRS qui permet de rendre compte de l'ensemble des actions entreprises pour sa mise en œuvre.

Le rapport 2013 avait fait l'objet d'un certain nombre de recommandations à savoir : améliorer la lecture du document en le rendant plus synthétique, de manière à ne faire ressortir que les indicateurs les plus pertinents.

Le rapport 2014 présenté à la CRSA s'est appuyé sur ces remarques pour préparer deux documents qui répondent à ces objectifs :

- un premier document complet couvrant l'ensemble des domaines du PRS, accompagné des indicateurs initiaux dûment renseignés a été réalisé. Il est destiné notamment aux membres des commissions spécialisées pour leur permettre de suivre dans le temps la totalité des indicateurs figurant au PRS. Compte tenu du volume de ce document, il restera accessible sur le site internet de l'ARS.
- un deuxième document qui se veut une synthèse du premier a été préparé pour permettre une lecture facilitée du rapport de suivi. Il contient par domaine du PRS un rappel des priorités et une synthèse des points marquants de l'exercice 2013.

✓ **Résultat des votes**

- a) Révision du Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS)

Résultats : 54 pour – 2 contre – 8 abstentions
La révision du schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) est approuvée.

- b) Révision du zonage pluri professionnel

Résultats : 53 pour – 1 contre – 2 abstentions
La révision du zonage pluri professionnel est approuvée.

- c) Actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC)

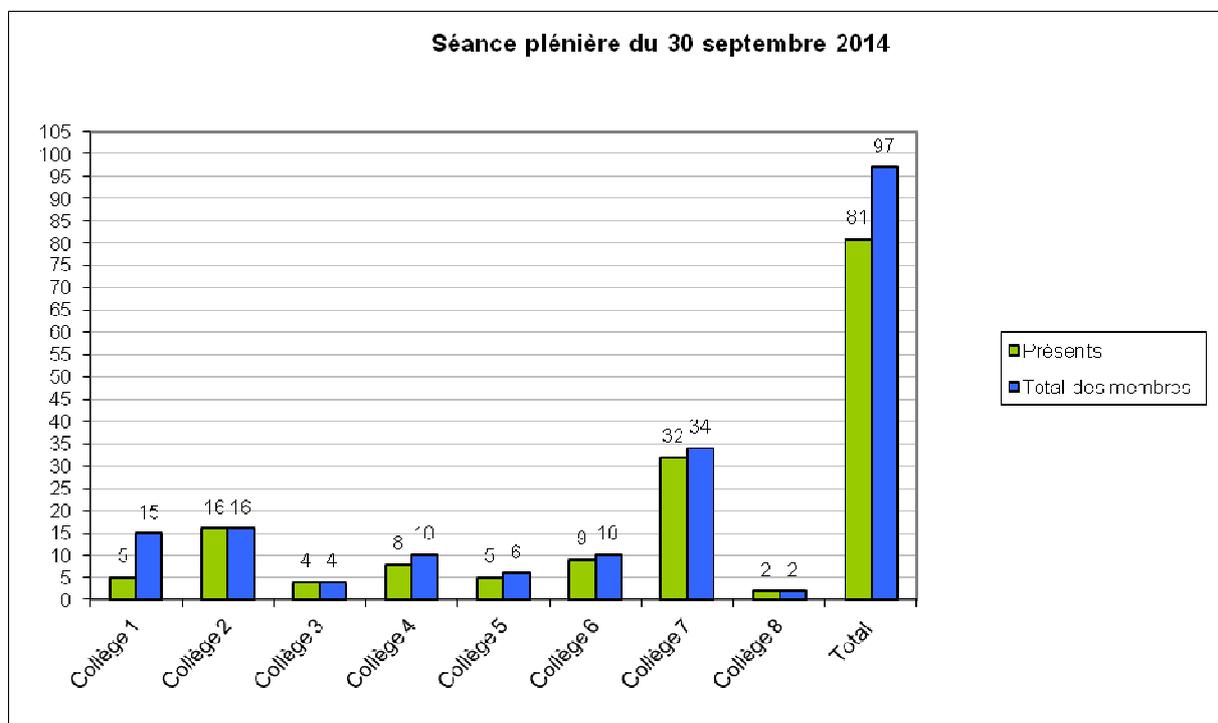
Résultats : 46 pour – 3 contre – 6 abstentions
L'actualisation du PRIAC est approuvée.

- d) Synthèse du rapport de suivi 2014 du projet régional de santé (PRS)

Résultats : 48 pour – 0 contre – 1 abstention
La synthèse du rapport de suivi 2014 du PRS est approuvée.

✓ **Le taux de présence**

Pour cette première séance d'installation, 81 membres étaient présents et la répartition par collège était la suivante :



V. Les séances d'installation des commissions spécialisées

❖ La commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux »

La séance d'installation de la Commission s'est tenue lundi 3 novembre 2014 au cours de laquelle ont été élus le Président et le Vice Président.

Au cours de cette séance, il a également été procédé à la désignation de deux membres afin de siéger au sein de la Commission spécialisée « Organisation des soins ».

Séance	Thèmes abordés
3 novembre 2014	<ul style="list-style-type: none">○ Présentation des missions et modalités de fonctionnement de la Commission○ Approbation du règlement intérieur○ Election du Président○ Election du Vice Président○ Désignation de deux membres afin de siéger au sein de la Commission spécialisée « Organisation des soins »○ Campagne budgétaire pour 2014 des établissements médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques – ONDAM spécifique.

✓ **Vote**

1°) Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur actualisé a été soumis à l'approbation de la Commission spécialisée.

2°) Election du Président

Un seul candidat au poste de Président se présente : Johan PRIOU, membre titulaire du collège 7 au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées.

M. PRIOU indique qu'il est directeur de l'URIOPSS du Centre, une union qui regroupe plus de 200 associations du champ social, médico-social et de la santé. L'URIOPSS a notamment pour mission de représenter les associations dans les instances régionales et départementales de concertation sur les politiques sociales et de santé.

Au niveau national, il représente l'UNIOPSS à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). En termes de formation, il est Docteur en économie et a été le Président de cette Commission spécialisée durant les 4 années de la précédente mandature. Cette candidature s'inscrit dans la continuité de leurs travaux, dans le but que cette Commission continue d'être force de proposition en s'appuyant sur l'avis de chacun de ses membres.

Johan PRIOU est réélu à la Présidence de la Commission spécialisée pour un second mandat.

Résultats : 19 pour – 0 contre – 2 abstentions
Johan PRIOU est élu Président de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».

3°) Election du Vice Président

Un seul candidat au poste de Vice-Président se présente : François PITOOU, membre titulaire du collège 2 au titre des représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 et Président délégué de l'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques du Loiret (UNAFAM).

Résultats : 19 pour – 0 contre – 0 abstention
François PITOOU est élu à l'unanimité Vice-Président de la Commission spécialisée
« Prises en charge et accompagnements médico-sociaux.

4°) Désignation de deux membres issus de la Commission spécialisée médico-sociale appelés à siéger au sein de la Commission spécialisée « Organisation des soins »

Un candidat s'est fait connaître en amont car il n'a pu être présent à la séance : il s'agit de Patrick JACQUET, membre titulaire du collège 7 au titre des représentants des unions régionales des professionnels de santé (URPS).

Un second candidat se présente : Jocelyne GOUGEON, membre titulaire du collège 7 au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées ; elle est Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans.

Résultats : 19 pour – 0 contre – 0 abstention
Jocelyne GOUGEON et Patrick JACQUET sont élus à l'unanimité membres de la
Commission spécialisée « Organisation des soins ».

*
* *

❖ La commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé »

La séance d'installation de la Commission s'est tenue mardi 4 novembre 2014 au cours de laquelle ont été élus le Président et le Vice Président.

Séance	Thèmes abordés
4 novembre 2014	<ul style="list-style-type: none">○ Election du Président○ Election du Vice Président○ Approbation du règlement intérieur○ Résultats de l'enquête régionale sur l'activité des CRUQPC des établissements de santé○ Information sur l'enquête « Droits des usagers » auprès des structures médico-sociales de la région Centre○ Point sur les projets en région Centre pour le label « droit des patients » 2014○ Semaine sécurité des patients du 24 novembre au 28 novembre 2014○ Point sur l'appel à projet « démocratie sanitaire » 2014○ Information sur les débats publics « santé mentale »○ Information sur une étude réalisée par l'ANESM « la participation des usagers au fonctionnement des structures médico-sociales ».

✓ **Vote**

1°) Election du Président

Un seul candidat au poste de Président se présente : Danièle DESCLERC-DULAC, membre titulaire du collège 2 au titre des représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 et Présidente du Collectif interassociatif sur la santé – CISS délégation région Centre.

Danièle DESCLERC-DULAC est réélue à l'unanimité en tant que Présidente de la Commission pour un second mandat.

**Résultats : 9 pour – 0 contre – 0 abstention
Danièle DESCLERC-DULAC est élue Présidente de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé ».**

2°) Election du Vice Président

Un seul candidat au poste de Vice-Président se présente : Françoise GUILLARD-PETIT, membre titulaire du collège 2 au titre des représentants des associations de personnes handicapées, Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre.

**Résultats : 9 pour – 0 contre – 0 abstention
Françoise GUILLARD-PETIT est élue à l'unanimité Vice-Présidente de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé ».**

3°) Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur actualisé a été soumis à l'approbation de la Commission spécialisée.

Les membres approuvent à l'unanimité le règlement intérieur proposé qui sera annexé au règlement intérieur de la CRSA plénière et de la Commission permanente avec les règlements de chacune des commissions spécialisées.

Le règlement intérieur de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*
* *

❖ La commission spécialisée « Prévention »

La séance d'installation de la Commission s'est tenue jeudi 6 novembre 2014 au cours de laquelle ont été élus le Président et le Vice Président.

Séance	Thèmes abordés
6 novembre 2014	<ul style="list-style-type: none">○ Missions et modalités de fonctionnement de la Commission○ Election du Président○ Election du Vice Président○ Approbation du règlement intérieur○ Suivi du projet régional de santé (PRS) et du schéma régional de prévention : modalités d'évaluation du PRS et axes de travail○ Bilan de l'appel à projets santé publique et environnementale 2014 et perspectives pour l'appel à projets 2015○ Projet de loi de santé : dispositions relatives à la prévention

✓ **Vote**

1°) Election du Président

Un seul candidat au poste de Président se présente : Emmanuel RUSCH, membre titulaire du collège 6 au titre des représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé.

Emmanuel RUSCH décline ses diverses fonctions : médecin de santé publique, enseignant chercheur. Partagé entre cette mission et la prévention/promotion de la santé, il a créé une licence /master en promotion de la santé. Il est également responsable du service « information médicale et épidémiologique du CHRU de Tours, Président de la Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé (FRAPS) depuis 2006, responsable d'une équipe de recherche et Président de la Conférence nationale des droits des usagers jusqu'à fin 2014.

Emmanuel RUSCH est réélu au premier tour à l'unanimité en tant que Président de la Commission pour un second mandat.

Résultats : 22 pour – 0 contre – 0 abstention
Emmanuel RUSCH est élu Président de la Commission spécialisée « Prévention ».

2°) Election du Vice Président

Trois candidats au poste de Vice-Président se présentent :

- ✓ Jacques PORTIER, membre titulaire du collège 2, au titre des représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1, Représentant familial de l'Union interdépartementale des UDAF du Centre,
- ✓ Christine TELLIER, membre titulaire du collège 5, au titre des représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, Administratrice d'AddictoCentre et Trésorière de la Fédération Addiction,

- ✓ Anne-Joëlle LEGOURD, membre titulaire du collège 6, au titre des représentants des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement.

Jacques PORTIER est réélu au 2^{ème} tour Vice-Président de la Commission spécialisée pour un second mandat.

**Résultats : 12 voix pour J. PORTIER / 9 voix pour C. TELLIER / 1 abstention
Jacques PORTIER est réélu Vice-Président de la Commission spécialisée
« Prévention ».**

3°) Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur actualisé a été soumis à l'approbation de la Commission spécialisée.

Les membres approuvent à l'unanimité le règlement intérieur proposé qui sera annexé au règlement de la CRSA plénière et de la commission permanente avec les règlements de chacune des commissions spécialisées.

Le règlement intérieur de la Commission spécialisée « Prévention » est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*
* *

❖ La commission spécialisée « Organisation des soins »

La séance d'installation de la Commission s'est tenue lundi 17 novembre 2014 et vendredi 18 décembre 2014 au cours de laquelle ont été élus le Président et le Vice Président.

Au cours de cette séance, il a également été procédé à la désignation de deux membres afin de siéger au sein de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».

Séances	Thèmes abordés
17 novembre 2014 18 décembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> ○ Election du Président ○ Election du Vice Président ○ Approbation du règlement intérieur ○ Désignation de deux membres afin de siéger au sein de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » ○ Volet hospitalier : examen des dossiers d'autorisation ○ Volet ambulatoire : révision du cahier des charges de la permanence des soins ambulatoires ○ Calendrier de la commission pour 2015.

✓ **Vote**

1°) Election du Président

Séance du 17 novembre 2014

Deux candidats au poste de Président se présentent :

- ✓ Nicolas LETELLIER, membre titulaire du collège 7, au titre des représentants de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation. Il est responsable du SAMU au Centre hospitalier de Dreux
- ✓ Raphaël ROGEZ, membre titulaire du collège 7, au titre des représentants des unions régionales des professionnels de santé. Il est membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Médecins).

Au 3^{ème} tour, Nicolas LETELLIER obtient 13 voix et Raphaël ROGEZ 13 voix également. Compte tenu de l'égalité des voix, le doyen d'âge des deux candidats a été considéré comme élu.

Cette élection a fait l'objet de contestations dans la mesure où les deux membres désignés par la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » le 3 novembre 2014, n'ont pas été invités expressément à participer à cette séance. De ce fait, seul l'un des deux membres désignés par cette Commission était présent le 17 novembre.

Face à cette contestation, Nicolas LETELLIER, élu le 17 novembre, a choisi de démissionner pour permettre une nouvelle élection.

Séance du 18 décembre 2014

Deux candidats au poste de Président se présentent :

- ✓ Nicolas LETELLIER
- ✓ Raphaël ROGEZ

**Résultats : 19 voix pour N. LETELLIER / 16 voix pour R. ROGEZ
Nicolas LETELLIER est élu au premier tour Président de la Commission spécialisée
« Organisation des soins ».**

2°) Election du Vice Président (séance du 17 novembre 2014)

Un seul candidat au poste de Vice-Président se présente : Jean-Claude BOURQUIN, membre titulaire du collège 2 au titre des représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 et Président de l'UFC Que Choisir région Centre.

**Jean-Claude BOURQUIN, seul candidat, est réélu Vice-Président de la Commission
spécialisée « Organisation des soins.**

3°) Approbation du règlement intérieur (séance du 17 novembre 2014)

Le règlement intérieur actualisé a été soumis à l'approbation de la Commission spécialisée.

Par ailleurs, les membres de la Commission spécialisée souhaitent que soit modifié le système d'élection du Président et du Vice-Président et que la règle d'élection du doyen d'âge, en cas d'égalité des voix au second tour, soit clairement inscrite.

Compte tenu des modifications, le règlement intérieur modifié de la Commission spécialisée sera soumis à nouveau à l'approbation des membres au cours de la prochaine séance de la Commission spécialisée « Organisation des soins ».

4°) Désignation de deux membres issus de la Commission spécialisée « Organisation des soins » appelés à siéger au sein de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » (séance du 17 novembre 2014)

Deux candidats se proposent pour siéger au sein de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » :

- ✓ Françoise GUILLARD-PETIT, membre titulaire du collège 2, au titre des représentants des associations de personnes handicapées, Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre ;
- ✓ Tony-Marc CAMUS, membre titulaire du collège 7, au titre des représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile, Directeur du Pôle sanitaire et médico-social ASSAD-HAD en Touraine.

Françoise GUILLARD-PETIT et Tony-Marc CAMUS sont désignés membres de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».

5°) Révision du cahier des charges de la permanence des soins ambulatoires

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à la révision du cahier des charges de la permanence des soins ambulatoires.

*
* *

❖ La commission permanente

La séance d'installation de la Commission s'est tenue mercredi 19 novembre 2014.

Au cours de cette séance, il a également été procédé à la désignation de deux membres (un titulaire et un suppléant) afin de siéger à la Conférence nationale de santé (CNS).

Séances	Thèmes abordés
19 novembre 2014	<ul style="list-style-type: none">○ Information sur l'installation des commissions spécialisées○ Approbation du règlement intérieur○ Désignation de deux membres afin de siéger au sein de la Conférence nationale de santé (CNS)○ Réflexion sur le programme de travail 2014-2015 de la Commission permanente et sur le comité de suivi CSE-PRS○ Présentation du budget FIR « démocratie sanitaire » 2014 : actions engagées en 2014 et perspectives pour 2015 :<ul style="list-style-type: none">- validation des dossiers dans le cadre de l'appel à projets « démocratie sanitaire » 2014- débats publics 2014 et 2015.

✓ **Vote**

1°) Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été soumis à l'approbation de la Commission permanente.

Les membres approuvent à l'unanimité le règlement intérieur proposé qui sera annexé au règlement de la CRSA plénière avec les règlements de chacune des commissions spécialisées.

Le règlement intérieur de la Commission permanente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) Désignation de deux membres (un titulaire et un suppléant) afin de siéger au sein de la Conférence nationale de santé (CNS)

Deux membres se portent candidats pour siéger au sein de la Conférence nationale de santé :

- Emmanuel RUSCH, Président de la Commission spécialisée « Prévention » sur le poste de titulaire
- Yohan PRIOU, Président de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » sur le poste de suppléant.

**Résultats : 17 pour – 0 contre – 0 abstention
Emmanuel RUSCH et Yohan PRIOU sont élus à l'unanimité des membres présents
pour siéger au sein de la Conférence nationale de santé.**

*
* *

VI. Organisation de débats publics

En 2013, l'ARS et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie avaient mis en place des débats publics sur les maladies cardio-vasculaires dans les 6 départements de la région. Au total, 542 participants s'étaient réunis.

Pour l'année 2014, l'ARS et la CRSA ont organisé 6 débats publics départementaux sur la « santé mentale » entre le 16 octobre et le 3 décembre 2014 avec l'aide de la Mutualité française région Centre. L'objectif général était de sensibiliser la population aux troubles psychiques et promouvoir la lutte contre la stigmatisation en santé mentale ; ils ont réuni plus de 1500 personnes.

La première partie des débats débutait avec une pièce de théâtre composée de patients et de professionnels de santé, une seconde partie, animée par un journaliste, avec un débat en présence des psychiatres, des patients, des personnels soignants et de l'UNAFAM pour expliquer la prise en charge des patients souffrant d'une maladie mentale et répondre aux questions du grand public.

Ainsi, trois grands axes se sont dégagés de ces soirées débats :

- Axe 1 : développer des actions de prévention « santé mentale »,*
- Axe 2 : améliorer l'offre de soins actuelle,*
- Axe 3 : communiquer sur la santé mentale.*

La synthèse est disponible sur le site internet de l'ARS Centre à l'adresse suivante : http://ars.centre.sante.fr/fileadmin/CENTRE/Internet_ARS/Concertation_regionale/CRSA/Debats_publics/Synthese_regionale_debat_public_2014.pdf

En 2015, l'ARS du Centre-Val de Loire et la CRSA organiseront des débats publics départementaux sur la thématique du cancer.

VII. FIR « Démocratie sanitaire » et appels à projets 2014

Comme en 2013, les ARS ont été destinataires d'une enveloppe FIR « démocratie sanitaire » au titre de l'année 2014 d'un montant de 192 308 €. Cette dernière a permis de financer les formations réalisées par le CISS Centre et les débats publics. L'ARS avait décidé également de réaliser un appel à projets sur deux axes : la formation des représentants des usagers et le recueil des attentes et des besoins des citoyens. 14 projets ont été réceptionnés et étudiés. 7 projets ont reçu un avis favorable par la Commission permanente de la CRSA du 19 novembre 2014 :

Axe 1 : Actions de formation pour les représentants des usagers

➤ Association entraide et prospérité mutuelle de Tours

Titre du projet : Développement d'une politique de participation des usagers au sein des maisons de retraite d'Indre-et-Loire.

Objectif : proposer des formations et des ateliers aux EHPAD, afin de développer l'expression des usagers et résidents. Il s'agit de 10 sessions de 7 heures chacune, pour des groupes de 3 à 5 personnes. Cible : au moins 5 EHPAD du 37.

➤ FNATH: Association des accidentés de la vie

Titre du projet : Mieux connaître les droits des usagers et de leurs représentants dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Objectif : former des usagers de l'association qui siègent dans les instances de démocratie sanitaire et élargir ces formations en dehors des Représentants d'usagers (RU) déjà désignés, vers les usagers ayant montré leur intérêt pour être désignés RU.

Axe 2 : Recueil de l'expression des attentes et besoins des usagers et citoyens

➤ CODES 36 : Comité Départemental d'Education pour la Santé de l'Indre

Titre du projet : Focus santé pour une réponse à nos besoins.

Objectif : améliorer la compréhension du fonctionnement de notre système de santé pour les usagers ; rendre les usagers acteurs du système de santé ; favoriser les relations patients-professionnels.

➤ Familles rurales

Titre du projet : Enquête régionale santé en direction des jeunes stagiaires BAFA vivant en milieu rural.

Objectif : identifier l'état d'information et de conscience des jeunes stagiaires BAFA vivant en milieu rural sur les problématiques de santé qui les concernent (addiction, hygiène de vie et santé sexuelle), identifier leurs besoins et leurs attentes et établir des stratégies d'actions qui seront mises en oeuvre dans un second temps par le réseau Familles rurales en région (300 associations locales).

➤ Institut d'éducation motrice Charlemagne

Titre du projet : Adaptation de la loi de 2002 aux modes de communication des usagers.

Objectif : adapter les outils de la loi de 2002 à un mode de transmission facilitant la compréhension et l'autonomie par les jeunes usagers de l'établissement (60 enfants handicapés moteur).

➤ **URAF Centre : Union Régionale des Associations Familiales du Centre**

Titre du projet : Famille et prévention en santé : recueil des besoins de familles de la région Centre.

Objectif : approfondir notre connaissance des familles et de leur fonctionnement afin de mieux cerner leurs attentes et leurs besoins. Faire connaître les résultats de l'enquête aux associations, aux représentants familiaux, partenariales et familles. Renforcer le poids de la parole des représentants familiaux (CPAM, CT,...). Encourager les UDAF et associations à s'impliquer davantage dans le domaine de la promotion de la santé (relayer des infos et organiser des actions). Enrichir le travail de réflexion des commissions santé des UDAF.

➤ **Projet répondant aux deux axes : Association des paralysés de France (APF)**

Titre du projet : Innover, modéliser diffuser des formations et outils pratiques pour renforcer la participation des usagers dans le secteur médico-social.

Objectif : Identifier les potentiels et les freins liés à la pratique de la participation des usagers en région Centre en réalisant une enquête auprès des usagers. Appuyer, renforcer les pratiques participatives en formant les usagers, les professionnels, les représentants à travers des formations. Réaliser sous format numérique un guide des bonnes pratiques appropriables par le plus grand nombres d'acteurs.

VIII. Les moyens mis à disposition pour le fonctionnement de la Conférence

a) les moyens humains

Le secrétariat de la CRSA est responsable de l'organisation pratique, logistique et technique des séances de travail. Il assure l'interface avec les directions métiers de l'ARS et les secrétariats des autres commissions spécialisées

1,8 ETP participe au fonctionnement de la CRSA et assure le secrétariat :

- de la commission permanente : préparation des réunions, rédaction des procès-verbaux,
- de la commission spécialisée « Droits des usagers » : préparation des réunions, rédaction des procès-verbaux, rédaction des rapports d'activité,
- de l'assemblée plénière : préparation de la séance, organisation des votes, rédaction du rapport d'activité, rédaction des actes.

Il assure le suivi des arrêtés de composition de la Conférence, de ses commissions spécialisées, ainsi que des deux commissions de coordination. Il est responsable du budget consacré à ces instances.

1,5 ETP assure le secrétariat des commissions spécialisées « Organisation des soins », « Prévention » et « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».

b) les moyens matériels

L'ARS met à la disposition de la Conférence des locaux pour la tenue des réunions. L'envoi des documents et leur reprographie sont assurés par l'ARS sur son budget de fonctionnement.

c) les moyens financiers

Pour l'année 2014, l'ARS a consacré un budget de 31 000€, se décomposant comme suit :

- Frais de déplacement (séances plénières et commissions spécialisées) : 14 000€
- Location de salles, frais de restauration : 17 000 €.

Pour mémoire, en 2013, le budget consacré était de 16 000 €, chiffre qui résultait notamment de l'organisation d'une séance plénière.

*
* *

IX. CONCLUSION

Alors que se dessinent les grands axes du projet de loi de santé, il apparaît clairement qu'une approche transversale, par parcours, doit prendre le pas sur les logiques anciennes de segmentation des politiques.

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie doit être à l'avant-garde de cette transversalité, de cette complémentarité des regards, des techniques et des compétences. Elle doit aussi se nourrir des réflexions remontant du terrain et être force de proposition auprès de l'Agence régionale de santé. C'est tout l'enjeu de la démocratie sanitaire.

Le Président de la Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

Michel MOUJART

ANNEXES

Annexe n°1 : Avis rendu sur le Schéma interrégional de l'organisation sanitaire (SIOS) lors de la séance plénière du 18 février 2014.

Annexe n°2 : Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS).

Annexe n°3 : Nouvel arrêté de composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre du 13 novembre 2014.

Annexe n°4 : Répartition des membres de la CRSA par collège dans les commissions spécialisées.

Annexe n°5 : Avis rendu sur la révision du schéma régional d'organisation sanitaire (SROS), lors de la séance plénière du 30 septembre 2014.

Annexe n°6 : Avis rendu sur la révision du zonage pluri-professionnel, lors de la séance plénière du 30 septembre 2014.

Annexe n°7 : Avis rendu sur l'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement de handicap et de la perte d'autonomie (PRIAC), lors de la séance plénière du 30 septembre 2014.

Avis sur le schéma interrégional de l'organisation sanitaire (SIOS II) 2013 - 2018

Après débats et observations, les membres de la Commission plénière de la CRSA, réunis le 18 février 2014, pour étudier le SIOS II 2013-2018 pour l'inter-région Grand Ouest - Bretagne Centre - Pays de la Loire et Poitou-Charentes tiennent à souligner la qualité du document qui leur a été soumis et souscrivent à la plupart des observations et propositions. Ils souhaitent cependant faire les remarques ponctuelles suivantes :

- pour chacun des 6 volets prévus par la réglementation, l'évolution de l'activité au cours de la période du SIOS I est décrite et relève les taux de fuite et les influences respectives des établissements dans la région. Même si à cet égard, il est fait allusion à la configuration géographique de l'inter région, on ne souligne pas suffisamment les situations particulières des régions Poitou-Charentes et Centre. La proximité de certains territoire de ces deux régions et les moyens de communication qui les relie respectivement à Bordeaux et à Paris expliquent, pour certaines disciplines une partie notable des taux de fuite réalisées au bénéfice des patients pour d'évidentes raisons de proximité et non pas pour pallier des carences de l'offre de la région Centre.

Pour autant tout doit être mis en œuvre, dans tous les domaines d'activité pour pouvoir prendre en charge dans notre région ou inter région toute l'activité qui en relève, dès lors que ceci est possible dans de bonnes conditions d'accessibilité.

- L'inter région Ouest est très étendue, 500 kilomètres du Nord au Sud et 600 kilomètres d'Est en Ouest, ce qui pose la question d'une bonne répartition de l'offre dans les 6 domaines qui relèvent du SIOS de manière à garantir des conditions d'accessibilité géographique satisfaisante. On ne peut donc que se féliciter des propositions de répartition pour la plupart des activités, notamment le maintien des 2 autorisations de pratique de l'activité des grands brûlés pour la prise en charge de l'adulte : le Centre hospitalier régional universitaire de Nantes et le Centre hospitalier régional universitaire de Tours (page 56).

En ce qui concerne la neurochirurgie pédiatrique, la CRSA propose également que la neurochirurgie d'extrême urgence pour des enfants non transportables puisse être néanmoins effectuée dans des services de neurochirurgie adultes non labellisés pédiatriques.

Avis adopté lors de la séance plénière du 18 février 2014

Pour les mêmes raisons, il est souhaitable que soit attribuée une implantation supplémentaire d'une autorisation de « greffe poumon » évoquée page 65 du SIOS II, au Centre hospitalier régional universitaire de Tours, déjà détenteur d'une autorisation cœur/foie/rein. Ainsi, ce site serait doté d'une possibilité de réaliser la « greffe du bloc cœur/poumons ».

- Le tableau « capacités cibles lits critiques post opératoires », présenté dans le volet chirurgie cardiaque (page 48), propose une capacité en lits pour le Centre hospitalier régional universitaire de Tours qui paraît faible à priori par rapport aux autres centres universitaires. Une étude complémentaire semble nécessaire afin de s'assurer que le Centre hospitalier régional universitaire de Tours dispose suffisamment de lits pour assurer le développement des activités décrites au SIOS II.

- Pour l'activité de prélèvement d'organes et de tissus, il est indispensable d'insister sur la répartition équitable des greffons rénaux au sein de l'inter région en intégrant au sein de la ZIRP 6 les départements du Loiret et de l'Eure –et-Loir. Une organisation territoriale de l'Agence de Biomédecine, en cohérence avec une organisation des soins préconisée dans le SIOS, est recommandée.

En tout état de cause, la règle nationale de répartition des greffons doit être appliquée pour tous les greffons prélevés dans tous les départements de la région Centre, y compris les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir.

*
* *

Considérant l'ensemble des remarques et observations ci-dessus, les membres de la Commission spécialisée « Organisation des soins », réunis le 14 février 2014, proposent de donner un avis favorable sur le projet SIOS II 2013-2018.

Les membres de la CRSA réunis en séance plénière le mardi 18 février 2014 :

- souscrivent pour l'essentiel à l'ensemble des remarques et propositions formulées par la Commission spécialisée « Organisation des Soins ».

Considérant l'ensemble des remarques et observations ci-dessus, les membres de la CRSA sont invités à donner un avis favorable sur le SIOS II 2013-2018.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 64

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de pour : 64

Nombre de contre : 0

**Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée
« Organisation des soins » (CSOS)**

Séance du 15 avril 2014

✓ Dossiers à examiner pour avis :

à partir de 9 heures 40

I. Equipements matériels lourds

1°) *Changements d'appareils*

EURE-ET-LOIR

Dossier n°14-28-08

Demande de renouvellement d'autorisation d'un scanner avec changement d'appareil sur le site du Centre hospitalier de Dreux.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : Centre hospitalier de Dreux

Rapporteur : Angèle RABILLER

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité, à la demande de renouvellement d'autorisation d'utiliser un scanner avec changement d'appareil présenté par le Centre hospitalier Victor Jousselin sur son site à Dreux.

Dossier n°14-28-04

Demande d'installation d'une IRM corps entier, en remplacement d'une IRM corps entier en fonctionnement sur le site de la Nouvelle Clinique Saint-François à Mainvilliers.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : GIE IRMEL

Rapporteur : Angèle RABILLER

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité, à la demande de renouvellement d'autorisation d'utiliser une IRM avec changement d'appareil sur le site de la Nouvelle Clinique Saint-François à Mainvilliers présenté par le GIE IRMEL.

*
* *

INDRE-ET-LOIRE

Dossier n°14-37-05

Demande de renouvellement d'autorisation d'un scanner avec changement d'appareil sur le site de la Clinique de l'Alliance à Saint-Cyr-sur-Loire.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : SARL Imagerie 37

Rapporteur : Lucie BAUDIN

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité, à la demande de renouvellement d'autorisation d'utiliser un scanner avec changement d'appareil sur le site de la Clinique de l'Alliance à Saint-Cyr-sur-Loire présentée par la SARL Imagerie 37.

Dossier n°14-37-06

Demande de renouvellement d'autorisation d'une IRM avec changement d'appareil sur le site de la Clinique de l'Alliance à Saint-Cyr-sur-Loire.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : SARL Imagerie 37

Rapporteur : Lucie BAUDIN

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité, à la demande de renouvellement d'autorisation d'utiliser une IRM avec changement d'appareil sur le site de la Clinique de l'Alliance à Saint-Cyr-sur-Loire présentée par la SARL Imagerie 37.

Dossier n°14-37-07

Demande de renouvellement d'autorisation d'un scanner avec changement d'appareil sur le site du Centre hospitalier du Chinonais et de la Clinique Jeanne d'Arc à Saint Benoît la Forêt.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : SCM du scanner et IRM du Chinonais

Rapporteur : Lucie BAUDIN

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité, à la demande de renouvellement d'autorisation d'utiliser un scanner avec changement d'appareil sur le site du Centre hospitalier du Chinonais et de la Clinique Jeanne d'Arc à Saint Benoît la Forêt.

LOIRET

Dossier n°13-45-106

Demande de renouvellement d'autorisation d'utiliser une camera à scintillation avec remplacement d'appareil sur le site du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly.

Date limite de forclusion : 15/07/2014
Personne morale responsable du projet : SELARL ELISE

Rapporteur : Patrick BRISACIER

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité à la demande de renouvellement d'autorisation d'utiliser une camera à scintillation avec changement d'appareil présentée par la SELARL ELISE sur le site du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly.

Dossier n°14-45-14

Demande de renouvellement d'autorisation d'utiliser une IRM avec remplacement de l'appareil sur le site du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly.

Date limite de forclusion : 15/07/2014
Personne morale responsable du projet : GIE IRM du Gâtinais

Rapporteur : Patrick BRISACIER

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité à la demande de renouvellement d'autorisation d'utiliser une IRM avec changement d'appareil présentée par le GIE IRM du Gâtinais sur le site du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly.

*
* *

à partir de 9 heures 45

2°) *Création et modifications d'implantations*

LOIR-ET-CHER

Dossier n°14-41-02

Demande d'installation d'une IRM de 1,5 tesla de marque SIEMENS ostéo-articulaire.

Date limite de forclusion : 15/07/2014
Personne morale responsable du projet : SARL RMX 41

Rapporteur : Sarah LAUDILLAY

M. BRISACIER informe les membres de la CSOS qu'il présentera ce dossier en remplacement de Mme LAUDILLAY.

M. LETELLIER souhaite savoir si ce nouvel appareil entrera dans l'organisation de la permanence des soins.

Le représentant de la SARL RMX 41 répond que le plateau technique de la Polyclinique de Blois dispose d'une IRM polyvalente et n'est redevable que de sa propre permanence des soins qu'elle assure 24h/24h toute l'année.

M. CALAIS rappelle qu'il y a un grand débat dans la communauté médicale sur l'utilité de ce type d'appareil spécialisé.

M. OCHMANN répond que l'installation d'appareils dédiés a pour fonction de décharger les appareils polyvalents dans des domaines spécifiques, tels que la cancérologie et les AVC.

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité à la demande d'installation d'une IRM de 1,5 tesla de marque SIEMENS présentée par la SARL RMX 41 sur le site de la Polyclinique de Blois.

*
* *

LOIRET

Dossier n°14-45-108

Demande de renouvellement d'une IRM avec remplacement de l'appareil et transfert géographique sur le nouveau site de la SARL Scanner Jean Jaurès à Orléans.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : SAS Clinea

Promoteur : SA IRM du Parc – Dr PIOLLET et Dr GIRAUDET, co-gérants (présents)

Rapporteur : Geneviève LEGEARD

Le rapporteur présente le dossier :

Le représentant de la SA IRM du Parc insiste sur sa volonté de poursuivre cette activité qui est nécessaire sur le territoire du Loiret en termes de délai de prise en charge.

M. BOURQUIN s'interroge sur la réalité de l'engagement du demandeur dans l'organisation de la permanence de soins.

Le représentant de la SA IRM du Parc assure les membres de la CSOS de la réactivité de son personnel et s'engage à mettre en place une permanence des soins sur cet appareil.

M. RENAUDEAU souhaite avoir des précisions sur l'organisation de cette permanence des soins.

M. LETELLIER interroge le promoteur sur la conclusion d'accords de partenariat dans ce cadre.

Le représentant de la SA IRM du Parc réaffirme être en mesure d'organiser une permanence des soins 24/24h avec son propre personnel.

M. OCHMANN rappelle que la permanence des soins est prévue dans le Schéma régional d'organisation des soins, mais sa mise en place effective nécessite l'engagement des promoteurs. Aujourd'hui, elle est organisée dans les établissements qui ont une mission de service public de permanence des soins.

La révision du schéma, actuellement en cours, permettra de l'organiser territoire par territoire et, grâce aux outils modernes de communication, le radiologue pourra intervenir à distance. Parallèlement, il faut augmenter le parc d'équipements en région Centre, tout en concentrant l'offre. La sécurisation économique des projets est indispensable. Enfin, il y a un réel besoin dans le secteur d'Orléans.

M. RENAUDEAU émet des réserves quant à la faisabilité de la mise en place d'une permanence des soins avec un personnel résidant en région parisienne. Il souhaite également que le promoteur s'engage à signer des conventions de partenariat.

Le représentant de la SA IRM du Parc précise que le cabinet a assuré la permanence des soins 24h/ 24h pour le Centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond pendant 2 ans, ce qui lui confère une expertise certaine en la matière.

Les représentants de la SA IRM du Parc quittent la pièce.

M. RENAUDEAU exprime son accord sur le fait qu'il y a un manque en matière d'IRM. Selon lui, les difficultés en matière de recrutement de radiologues sont liées à leur refus de la permanence des soins qui leur enlève la possibilité de choisir des actes plus rémunérateurs. Cette situation crée une médecine à deux vitesses.

M. OCHMANN rappelle que, ce qui doit intéresser la CSOS, c'est le service rendu au patient et que la problématique se situe au niveau de planification et de la tarification des actes. Il est impératif d'améliorer l'accès à imagerie lourde sur Orléans et de réduire les délais d'attente qui sont de l'ordre de 3 à 4 mois. De plus, le Centre hospitalier régional d'Orléans a besoin d'être renforcé dans sa mission de gestion des urgences.

M. ROGEZ explique qu'il y a des tensions entre le corps médical public et privé sur la question des tarifs. La télémédecine peine à se mettre en place, faute de financement. Le renouvellement des syndicats et des fédérations va permettre de développer de nouvelles possibilités en la matière. Les médecins assumeront leurs responsabilités quant à la permanence des soins.

M. LETELLIER ajoute qu'il y a une inégalité de traitement entre les médecins qui assurent la permanence des soins et ceux qui ne la font pas.

M. BOYER précise qu'il y a un manque de radiologues, notamment en hôpital public. Une politique de négociation avec les professionnels devrait être mise en place. Il devrait y avoir un tarif différent pour ceux qui participent à la permanence des soins, car ils ne sont pas soumis aux mêmes conditions d'exercice que les autres.

M. CALAIS ajoute que l'astreinte des radiologues du Centre hospitalier régional universitaire de Tours est la plus dérangée de toute.

M. ALFANDARI quitte la pièce pour le vote.

Il est procédé au vote :

20 membres de la CSOS émettent un avis favorable et 1 membre s'abstient concernant la demande d'installation de renouvellement d'une IRM avec remplacement de l'appareil et transfert géographique sur le nouveau site de la SARL Scanner Jean Jaurès à Orléans, déposée par la SA IRM du Parc.

Retour de M. ALFANDARI.

Dossier n°14-45-15

Demande d'autorisation d'installation d'une IRM sur le site Pôle Santé Oréliance.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : SA Clinique de la Reine Blanche - M. ROUSSEL, Président du Directoire : présent

Rapporteur : Geneviève LEGEARD

Le rapporteur présente le dossier.

M. ROUSSEL précise que le Pôle Oréliance a été constitué dans l'optique d'avoir un grand service d'imagerie, en capacité de répondre rapidement aux besoins et d'avoir une seconde IRM.

M. BOURQUIN souhaite savoir si le promoteur dispose du personnel nécessaire à la mise en service de cette IRM.

M. ROUSSEL répond qu'il dispose du personnel nécessaire et que la commande de l'appareil se fera d'ici 3 ou 4 mois.

Le représentant de la SA Clinique de la Reine Blanche indique qu'une ouverture à des radiologues privés est prévue dans le dossier. Il ajoute que l'autorisation est nécessaire, notamment pour les patients difficiles. La SA Clinique de la Reine Blanche est actuellement en discussion avec des radiologues de Tours.

M. ROUSSEL rappelle le problème de démographie médicale, notamment concernant les radiologues.

Le représentant de la SA Clinique de la Reine Blanche précise que la machine sera utilisée à mi-temps par la cardiologie qui dispose d'une équipe suffisante pour faire fonctionner l'appareil, ce qui résout partiellement le problème.

M. ALFANDARI quitte la pièce.

M. OCHMANN indique que l'objectif est d'avoir deux IRM, notamment en raison de la présence d'un pôle de cancérologie et cardiologie. Cet équipement est indispensable et permettra de finaliser la restructuration de l'offre sur l'Orléanais, afin d'offrir un meilleur accès aux soins. C'est au promoteur de s'inquiéter du recrutement du personnel.

Il est procédé au vote :

21 membres de la CSOS émettent un avis favorable au projet d'installation d'une IRM sur le site Pôle Santé Oréliance présenté la Clinique de la Reine Blanche.

Retour de M. ALFANDARI.

*
* *

à partir de 10 heures 45

II. Activités de soins liées à la génétique

INDRE-ET-LOIRE

Demande de modification d'autorisation de pratiquer des examens sur les caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : SELAS L'abo + – représentée par M. CHILOU, Président : présent

Rapporteur : Brigitte VIALE

Le rapporteur présente le dossier.

Le représentant de la SELAS L'abo + précise que ce projet ne s'inscrit pas en concurrence du Centre hospitalier régional universitaire de Tours.

M. BOUSIGES s'interroge sur le fait que l'Agence de Biomédecine n'a pas rendu d'avis à ce jour.

Mme VIALE répond que cet avis n'est pas obligatoire, mais simplement indicatif.

M. CALAIS souhaite préciser aux membres de la CSOS que cette demande se fait dans un contexte particulier, à savoir que les deux généticiennes présentes pour défendre ce dossier ont quitté le CHRU récemment pour intégrer la SELAS L'Abo+. Il s'interroge également sur l'opportunité d'avoir deux centres faisant de la cytogénétique sur Tours et sur le positionnement de ce type de demande par rapport au SIOS.

M. LETELLIER répond que cette demande est conforme aux orientations du SIOS. Il souhaite savoir quel impact aurait cette activité sur le CHRU.

M. CALAIS explique que le CHRU a dû pendant une certaine période externaliser ses analyses de cytogénétique faute de personnel qualifié. L'établissement avait recruté les deux généticiennes précitées pour remédier à la situation. Le CHRU a maintenant remis en place cette activité en interne après avoir recruté de nouveau des cytogénétiens.

M. ALFANDARI souligne que ce projet est une plateforme qui ne va pas traiter uniquement les demandes venant du secteur de Tours, mais celles de 90 laboratoires nationaux.

M. LETELLIER souhaite savoir s'il y a des problèmes d'attente pour les patients concernant la cytogénétique.

Mme VIALE précise qu'actuellement les demandes émanant du Pôle de Santé Léonard de Vinci sont traitées par des laboratoires en dehors de la région Centre et que ce projet permet de faire revenir cette activité en région Centre.

Compte tenu du fait que cette activité a été délocalisée pendant longtemps, il est difficile d'évaluer les délais d'attente pour ces examens.

M. BOYER insiste sur la volonté de recentrer les activités qui sont hautement spécialisées et qu'il serait dommage de soutenir un dossier qui vise à éclater l'offre.

M. OCHMANN rappelle qu'une grande partie de l'activité génétique est prévue par le SIOS et qu'il n'y a pas de nombre d'implantations limitativement fixé dans le SROS, il n'y a donc pas de raison de rejeter ce dossier.

Mme GUILLARD-PETIT souhaite savoir ce qui est prévu concernant la protection des données génétiques.

Mme VIALE répond que la mise en place d'un accès sécurisé aux données informatiques est vérifiée lors de la visite de conformité.

Il est procédé au vote :

5 membres de la CSOS s'abstiennent et 18 membres émettent un avis favorable à la demande de modification d'autorisation de pratiquer des examens sur les caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales présentée par la SELAS L'abo +.

Dossier n°14-37-10

Demande de modification d'autorisation d'exercer l'activité de diagnostic prénatal par les analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : L'abo + représenté par M. CHILOU, Président : présent

Rapporteur : Brigitte VIALE

Le rapporteur présente ce dossier.

M. BOUSIGES relève que l'Agence de biomédecine a donné un avis réservé sur ce dossier, en raison de la surcapacité que cette nouvelle offre apporterait, en plus de celle du Centre hospitalier régional universitaire.

Le promoteur explique que le Pôle de santé Léonard de Vinci externalise actuellement ses analyses hors région et ne le adresse pas Centre hospitalier régional universitaire, ce qui rend la charge de travail difficile à évaluer. Un travail a été mené en amont avec les praticiens pour qu'il adresse leur demande prioritairement en région Centre, pour des raisons de sécurité et de réactivité. Le personnel du Pôle santé Léonard de Vinci accueille ce projet de manière favorable.

M. CALAIS relève que s'adresser à des grosses entreprises, concurrentes sur les analyses, permet de réduire les coûts.

Il est procédé au vote :

6 membres de la CSOS s'abstiennent et 17 membres émettent un avis favorable à la demande de modification d'autorisation d'exercer l'activité de diagnostic prénatal par les analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire, présentée par la SELAS L'abo +.

*
* *

LOIRET

Dossier n°14-45-12

Demande de création d'une activité de soins de génétique pour la génétique moléculaire.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : CHR d'Orléans représenté par M. BOYER, Directeur général : présent

Rapporteur : Brigitte VIALE

Le rapporteur présente le dossier.

M. BOYER précise que l'activité est externalisée depuis le départ du médecin qui faisait une partie de ces examens, ce qui a coûté à l'établissement, depuis le début de l'année, 60 000 euros. Il y a une augmentation du nombre de patients concernés ces dernières années, une internalisation des analyses les plus courantes et les plus faciles à mettre en œuvre est nécessaire.

M. LETELLIER pose la question de l'éparpillement de l'offre dans ce domaine.

M. BOYER répond qu'il est important d'avoir deux pôles pratiquant ce type d'analyses génétiques en région Centre.

Mme GUILLARD-PETIT s'interroge sur le rôle de la conseillère en génétique.

Le promoteur répond que la conseillère en génétique reçoit les familles pour expliquer la pathologie et le mode de transmission, elle a un rôle de conseil en lien avec la généticienne.

M. BOYER quitte la salle.

Il est procédé au vote :

23 membres de la CSOS émettent un avis favorable concernant le projet de création d'une activité de soins de génétique pour la génétique moléculaire présenté par le Centre hospitalier régional d'Orléans.

Retour de M. BOYER.

*
* *

III. Créations et modifications d'activités de soins

INDRE

Dossier n°14-36-104

Demande de renouvellement de l'autorisation pour les urgences suite à injonction.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : Centre hospitalier de la Tour Blanche à Issoudun, représenté par M. FOURCROIX : présent

Rapporteur : Liliane NGENZI SUGI

Le rapporteur présente le dossier.

M. FOURCROIX précise que des travaux sont faits pour accueillir l'antenne du SMUR de Châteauroux.

M. LETELLIER rappelle la nécessité d'avoir un service de médecine d'urgence à Issoudun, malgré les problèmes de personnel fréquents dans ce type d'activité. L'établissement devra certainement recruter des intérimaires.

M. ALFANDARI souhaite savoir pourquoi le dossier est présenté à la CSOS.

M. PISSIER rappelle la procédure et la réglementation en la matière.

M. OCHMANN explique qu'il y a un changement de logique sur le territoire de l'Indre avec la création d'une antenne SMUR de Châteauroux sur le Centre hospitalier d'Issoudun. Il y a une volonté de créer

un pôle d'urgence commun dans l'Indre suivant une logique d'ensemble afin d'harmoniser cette activité sur le territoire.

M. LETELLIER souhaite connaître les modalités de fonctionnement de la nouvelle antenne SMUR de Châteauroux.

M. FOURCROIX souhaite fonctionner avec deux médecins, un qui reste sur place et l'autre qui assure le service mobile d'urgence. Ce système serait idéal mais difficile à mettre en place en termes de coût. Le Centre hospitalier veut assurer un fonctionnement du service d'urgence et du service mobile d'urgence 24h/24h. Avec un seul médecin de garde, le problème est que, lors des sorties avec le SMUR, le service d'urgence au sein de l'hôpital ne pourra plus être assuré.

M. LETELLIER précise que ce problème est courant au sein des hôpitaux de proximité et qu'il est à nuancer par le nombre faible de sorties effectuées par ce SMUR, moins de 300 par an.

M. ALFANDARI relève que le Centre hospitalier de Châteauroux va combler les manques du Centre hospitalier de la Tour Blanche.

M. OCHMANN précise que toute l'activité des urgences sur le territoire de l'Indre doit être, à terme, gérée par le Centre hospitalier de Châteauroux.

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable, à l'unanimité, au renouvellement de l'autorisation pour les urgences suite à injonction, présenté par le Centre hospitalier de la Tour Blanche à Issoudun.

*
* *

LOIR-ET-CHER

Dossier n°14-41-11

Demande de création d'une activité de psychiatrie infanto-juvénile en alternative d'hospitalisation de jour.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : Clinique médicale du Centre

Rapporteur : Hubert PISSIER

Le rapporteur présente le dossier.

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité à la demande de création d'une activité de psychiatrie infanto-juvénile en alternative d'hospitalisation de jour présentée par la Clinique médicale du Centre.

Dossier n°14-41-97

Demande de confirmation de cession d'autorisation de l'Institut médical de Sologne au profit de la SARL Le Noble Age.

Date limite de forclusion : 15/07/2014

Personne morale responsable du projet : SARL Le Noble Age

Rapporteur : Hubert PISSIER

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité à la confirmation de cession d'autorisation de l'Institut médical de Sologne au profit de la SARL Le Noble Age.

*
* *

**Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée
« Organisation des soins » (CSOS)**

Séance du 17 novembre 2014

✓ **Dossiers à examiner pour avis**

A partir de 11 heures 35

1°) Création ou remplacement d'équipements matériels lourds

LOIRET

Dossier n°14-45-68

Demande de renouvellement d'autorisation d'un scanner avec changement d'appareil sur le site de la Clinique de l'Archette.

Date limite de forclusion : 29/03/2015

Personne morale responsable du projet : SARL Scanner Orléans Centre

Rapporteur : Geneviève LEGEARD

En l'absence du rapporteur, Hubert PISSIER présente le dossier.

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité à la demande de renouvellement d'autorisation avec changement d'appareil du scanner sur le site de la Clinique de l'Archette, présentée par la SARL Scanner Orléans Centre.

2°) Création et modification d'activités de soins

LOIR-ET-CHER

Dossier n° 14-41-70

Demande d'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie carcinologique urologique.

Date limite de forclusion : 29/03/2015

Personne morale responsable du projet : Centre hospitalier de Blois

Rapporteur : Laurence NEVEU

Le rapporteur présente le dossier.

M BOUSIGES reconnaît que, dans son établissement, l'activité de soins de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie carcinologique urologique a été pratiquée sans autorisation. Il explique cela par le fait que son équipe urologique a eu un effectif fluctuant. Il y a maintenant la présence d'un urologue. Le Centre hospitalier est dans une phase de recrutement.

M. LETELLIER s'interroge sur la nécessité d'accorder une telle autorisation au Centre hospitalier de Blois, sachant que la polyclinique de Blois pratique ce type de chirurgie carcinologique.

Mme LEVET estime qu'il est important qu'il y ait un deuxième site pratiquant cette activité dans le département, notamment un site public.

M. BOUSIGES quitte la salle.

M. ROGEZ estime que donner cette autorisation au Centre hospitalier de Blois serait comme une prolongation de période d'essai pour la mise en place de cette activité.

M. OCHMANN explique que le médecin qui a décidé d'opérer l'a fait en oubliant le côté réglementaire, l'ARS a donc demandé à l'établissement de cesser cette activité pour laquelle il n'avait pas d'autorisation. Il rappelle que deux implantations de chirurgie carcinologique urologique sont prévues dans le schéma régional d'organisation des soins pour le département du Loir-et-Cher.

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à la demande d'autorisation d'activités de soins de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie carcinologique urologique, présentée par le Centre hospitalier de Blois.

INDRE

Dossier n° 14-36-66

Demande d'autorisation de création d'une unité de dialyse médicalisée sur le site de Châteauroux.

Date limite de forclusion : 29/03/2015

Personne morale responsable du projet : SAS Centre de néphrologie de Châteauroux

Rapporteur : Cyril LAUBRIAT

M. BOUSIGES revient en séance.

Le rapporteur présente le dossier.

Mme GUILLARD-PETIT souhaite qu'on lui précise la différence entre un centre de dialyse et unité de dialyse médicalisée.

M. OCHMANN explique que le traitement de l'Insuffisance Rénale Chronique et surtout son encadrement sont ajustés en fonction de l'état du patient et son autonomie. Il est souhaitable de développer la dialyse péritonéale et *in fine* augmenter le nombre de greffes qui est la solution la plus aboutie de traitement de l'IRC.

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité à la demande d'autorisation de création d'une unité de dialyse médicalisée sur le site de Châteauroux, présentée par la SAS Centre de néphrologie de Châteauroux.

*
* *

CHER

Dossier n°14-18-72

Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation non spécialisé et locomoteurs à temps partiel.

Date limite de forclusion : 29/03/2015

Personne morale responsable du projet : Hôpital privé Guillaume de Varye

Rapporteur : Anne DESCOUTS

Hubert PISSIER présente le dossier.

M. PELIKS, Président de l'Hôpital privé Guillaume de Varye, s'engage à signer les conventions nécessaires à l'autorisation qu'il demande.

Mme GUILLARD-PETIT souhaite savoir si l'établissement est en capacité matérielle d'accueillir 20 personnes supplémentaires.

M. PELIKS explique qu'il existe une aîle entière, créée lors de la rénovation de l'établissement qui pourra les accueillir.

Mme GUILLARD-PETIT s'interroge sur le taux d'encadrement et de qualification des personnels soignants.

M. LETELLIER précise que ce point sera vérifié au moment de la visite de conformité.

M.OCHMANN ajoute que la T2A Soins de suite et de réadaptation va obliger à repenser l'économie générale.

Mme LEVET relève l'absence de kinésithérapeute dans les effectifs présentés par l'établissement. Elle évoque également les difficultés rencontrées par les patients, notamment les personnes âgées, pour trouver un kinésithérapeute libéral en capacité de les prendre en charge.

M. ROGEZ précise que des kinésithérapeutes libéraux interviennent dans les SSR à titre libéral.

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable à l'unanimité, à la demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation non spécialisé et locomoteurs à temps partiel, présentée par l'Hôpital privé Guillaume de Varye.

*
* *

Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS)

Séance du 18 décembre 2014

✓ Dossiers à examiner pour avis

A partir de 10 heures 10

Dossier n°14-28-97

Confirmation de cession des autorisations détenues par l'association ARAIR Santé au profit de la SAS LNA HAD Centre.

Date limite de forclusion : 18/06/2015

Personne morale responsable du projet : SAS LNA HAD Centre

Rapporteur : Hubert PISSIER

Hubert PISSIER présente le dossier.

M CAILLAUT, représentant de la SAS LNA HAD Centre, précise que la reprise des autorisations de l'association ARAIR s'inscrit dans un projet simple visant à travailler en complémentarité avec les acteurs de santé présents en région Centre. Il ajoute que la société exploite des établissements médico-sociaux et sanitaires, une structure de SSR, deux HAD ainsi qu'une clinique psychiatrique. La société étant originaire de Nantes, elle très présente dans le quart Nord-Ouest de la France, en région PACA et en Belgique. La société est également implantée en région Centre depuis 14 ans.

M. CALAIS souhaite savoir si la société reprendra la totalité des activités de l'association ARAIR.

M. CAILLAUT répond que la SAS LNA HAD Centre ne reprend que l'activité d'HAD et a un partenariat avec la société Air Liquide pour le matériel.

Mme GOIMBAULT s'interroge sur le devenir du passif et, notamment des impayés auprès des infirmiers libéraux laissés par l'ARAIR.

M. CAILLAUT explique que le projet présenté par la SAS LNA HAD Centre et la société Air Liquide au Tribunal de Commerce permet de recouvrir l'ensemble du passif connu et de conserver l'ensemble du personnel. Il reste des interrogations concernant l'étendue des irrégularités fiscales de l'association ARAIR.

Mme GOIMBAULT souhaite savoir si la société fonctionnera avec des infirmiers libéraux ou salariés.

M. CAILLAUT explique que le fonctionnement est mixte afin de fluidifier le parcours du patient et avoir une approche collaborative. La politique de la société concernant le développement de la patientelle est de travailler avec l'ensemble des prescripteurs pour analyser les possibilités de sortie et anticiper les retours au domicile.

Un travail long a également été mené pour construire un partenariat concernant le matériel qui a abouti à la signature d'un contrat cadre.

M. CAILLAUT ajoute que l'objectif de la SAS LNA HAD Centre est de maintenir l'activité tout en développant le partenariat avec les infirmiers libéraux.

En tant qu'exploitant d'HAD, la société a l'obligation de respecter les critères de bonne tenue du GHT (groupe homogène de tarifs). L'objectif de la SAS LNA HAD Centre est de se situer entre 200 € et 220 €.

M. CAMUS s'interroge sur les perspectives d'augmentation de l'activité envisagées par le repreneur, sachant que l'activité d'HAD est stagnante en région Centre. Il s'interroge également sur l'effectif salarié faible et le recours aux infirmiers libéraux.

M. CAILLAUT répond que la société qu'il représente n'a pas d'objectif lucratif et que l'évolution de l'activité se fera au fur et à mesure, en cohérence avec l'évolution du recrutement.

Les promoteurs et M. CAMUS quittent la séance.

M. OCHMANN explique que le choix de ce repreneur a été fait par le Tribunal de Commerce, à l'issue d'une procédure de liquidation. Il y avait une dizaine de candidats, 5 ont demandé à l'ARS quelles étaient les conditions d'exercice pour cette activité.

M. DALLOT demande si l'ARS peut s'opposer à la décision du Tribunal avec des critères déterminants et relève que cette proposition de reprise va à l'encontre de la circulaire de 4 décembre 2013 qui incite au regroupement des HAD pour la couverture de l'ensemble du territoire.

M. OCHMANN répond qu'il s'agit d'une circulaire interne au Ministère de la Santé qui ne s'impose pas au juge du Tribunal de Commerce.

M. ROGEZ précise que les remarques concernant le recours à des infirmiers libéraux doivent être retracées dans la décision de la CSOS.

Mme GUILLARD-PETIT s'interroge sur la manière de développer la place des usagers des HAD.

M. OCHMANN rappelle que les HAD sont soumis à des contrats d'objectifs et de moyens dans lesquels sont abordés un certain nombre de sujets, tels que la qualité des soins, la rapidité d'intervention et la programmation des prises en charges. L'HAD est, par définition, une activité qui fédère des professionnels de santé de divers horizons.

Il est procédé au vote :

Les membres de la CSOS émettent un avis favorable par 8 voix pour, 2 voix contre et 25 abstentions et rappellent au promoteur la nécessité de maintenir le recours aux professionnels libéraux.

*

* *

ARRETE N°2014-ESAJ-0026
relatif à la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
de la région Centre

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé et le décret du 22 février 2013, portant nomination de Philippe DAMIE en qualité de Directeur général de l'ARS du Centre,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'instruction ministérielle n°SG/2014/75 du 19 mars 2014, relative au renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie,

Considérant les courriers adressés par l'ARS aux organismes réglementairement chargés de faire des propositions de désignation et les réponses reçues à la date du présent arrêté,

Considérant les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 du décret n°2010-348 susvisé,

Vu l'arrêté en date du 22 août 2014, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 22 août 2014,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2014-ESAJ-0017 du 22 août 2014 sont rapportées.

Article 2 : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée de 97 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges.

Article 3 : La durée du mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est de quatre ans, renouvelable une fois.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 15 membres :

➤ **Trois représentants de la région :**

Titulaires	Suppléants
Philippe FOURNIE, Vice-Président du Conseil régional, Conseiller régional	Corinne LEVELEUX TEIXEIRA, Conseillère régionale
Bernard FOURNIER, Conseiller régional	Jean-Marie BEFFARA, Conseiller régional
Saadika HARCHI, Conseillère régionale	Jean-Philippe GRAND, Conseiller régional

➤ **Six représentants des départements :**

Titulaires	Suppléants
Cher : le Président du Conseil général ou son représentant, Pascal GOUDY, Conseiller général	Cher : Serge MECHIN, Conseiller général
Eure-et-Loir : le Président du Conseil général ou son représentant, Xavier NICOLAS, Vice-Président du Conseil général, Maire de Senonches	Eure-et-Loir : Elisabeth FROMONT, Vice-Présidente du Conseil général, Première adjointe au Maire de Chartres
Indre : le Président du Conseil général ou son représentant	Indre : Michel BLONDEAU, Vice-Président du Conseil général
Indre-et-Loire : le Président du Conseil général ou son représentant, Marie-Dominique BOISSEAU, Vice-Présidente du Conseil général	Indre-et-Loire : Dominique LACHAUD, Conseiller général
Loir-et-Cher : le Président du Conseil général ou son représentant, Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil général	Loir-et-Cher : Bernard DUTRAY, Conseiller général
Loiret : le Président du Conseil général ou son représentant : Clément OZIEL, Vice-Président du Conseil général	Loiret : Antoine CARRE, Vice-Président du Conseil général

➤ **Trois représentants des groupements de communes :**

Titulaires	Suppléants
en cours de désignation	en cours de désignation
en cours de désignation	en cours de désignation
en cours de désignation	en cours de désignation

➤ **Trois représentants des communes :**

Titulaires	Suppléants
en cours de désignation	en cours de désignation
en cours de désignation	en cours de désignation
en cours de désignation	en cours de désignation

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 16 membres :

➤ **Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude BOURQUIN, Président de l'UFC Que Choisir région Centre	Léone FEVRIER-DUPIN, Référente Santé de l'Association Consommation Logement Cadre de vie - CLCV d'Indre-et-Loire
Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente du Collectif interassociatif sur la santé – CISS région Centre	Marie-Françoise VIALLEFOND, Secrétaire de l'Association de familles de traumatisés crâniens de la région Centre - AFTC
Daniel HILT, Coordinateur d'AIDES – délégation d'Indre-et-Loire	Marjorie CORIDON, Membre de l'Association Auto-support, réduction des risques parmi les usagers de drogues – ASUD Loiret
Jean-Michel LE MAUFF, Administrateur de la Ligue contre le cancer – Comité du Loir-et-Cher	Pascal MORANDI, Représentant régional du Comité Vie Libre région Centre
Elisabeth LEVET, Présidente de l'Association des diabétiques de Loir-et-Cher – AFD 41	Marie-Françoise BARATON, Présidente de l'Association d'aide aux insuffisants rénaux – AIR Centre Val de Loire
François PITOU, Président délégué de l'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques du Loiret - UNAFAM	Dominique BEAUCHAMP, Présidente de l'Association Touraine France Alzheimer 37
Jacques PORTIER, Représentant familial de l'Union interdépartementale des UDAF du Centre	Nicole VALADE, Présidente de l'Association Visite des malades dans les établissements hospitaliers – VMEH 45
Yvette TRIMAILLE, Secrétaire de la Fédération régionale Familles rurales Centre	Lionel BRUNO, Représentant de la Fédération nationale des accidentés de la vie - FNATH

➤ **Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants
Marie-Odetta TURE, 1 ^{ère} Vice-Présidente du CODERPA du Cher	Danielle EBRAS, Présidente du CODERPA de l'Indre, Représentante de l'Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées - UNIORPA
Martine JOSEPH, Membre du CODERPA d'Eure-et-Loir, Représentante de l'Union départementale des retraités Force Ouvrière - UDRFO	Ginette GRILLARD, Membre du CODERPA d'Eure-et-Loir - Représentante de la Fédération générale des retraités de la Fonction Publique
Jean-Claude MONToux, Membre du bureau du CODERPA d'Indre-et-Loire, Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction Publique	Marie-Claire DULONG, Vice-Présidente du CODERPA d'Indre-et-Loire, Représentante de l'Union française des retraités

Solange QUILLOU, Vice-Présidente du CODERPA du Loir-et-Cher, Représentante de la CFE-CGC	Daniel SALLE, Membre du CODERPA du Loiret, Représentant de l'Union nationale des retraités et pensionnés CFTC
--	---

- **Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :**

Titulaires	Suppléants
Françoise GUILLARD-PETIT, Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Jacky JOUBERT, Représentant du Conseil départemental de l'Association des Paralysés de France du Loir-et-Cher
Jean-Claude DION, Président de l'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret - APHL	Agnès LASFARGUES, Vice-Présidente de l'Entraide Naissance Handicap – ENH du Loir-et-Cher
Martine VANDERMEERSCH, Présidente de l'Association Autisme d'Eure-et-Loir	Jean-Michel ROBILLARD, Vice-Président de l'Association départementale des PEP d'Eure-et-Loir
Maryline GUIBOURET, Directrice du Pôle médico-social de l'Indre - AIDAPHI	Jean-Marc BOUCHARD, Président de l'Association d'entraide aux familles et handicapés (AEFH) du Loiret

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conférences de territoires. Il comprend 4 membres :

Titulaires	Suppléants
Dominique ENGALENC, Président de la Conférence de territoire du Cher	en cours de désignation par la Conférence de territoire d'Eure-et-Loir
Gerhard KOWALSKI, Membre de la Conférence de territoire d'Indre-et-Loire	Philippe GUILLEMAIN, Membre de la Conférence de territoire d'Indre-et-Loire
Hervé STIPETIC, Membre de la Conférence de territoire de l'Indre	Bernard GASSIE, Président de la Conférence de territoire du Loiret
Jean-Paul LIEBOT, Membre de la Conférence de territoire de Loir-et-Cher	en cours de désignation par la Conférence de territoire du Loiret

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 10 membres :

- **Cinq représentants des organisations syndicales de salariés :**

Titulaires	Suppléants
CFDT : Dominique PORTE, Responsable régional Protection sociale	CFDT : en cours de désignation
CFE-CGC : Philippe BALIN, Référent Handicap à l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Claude GUILLIER, Secrétaire général de l'Union régionale Centre
CFTC : Marie Béatrice ROCHARD, Représentante de la CFTC	CFTC : Yves CLEMENT, Représentant de la CFTC
CGT : Alain BORG, Secrétaire départemental	CGT : Madeleine CABUZEL, Représentante de la CGT
CGT-FO : Arnault PIONNIER, Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	CGT-FO : Patrick VINATIER, Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre

➤ **Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs :**

Titulaires	Suppléants
CGPME : Damien HENault, Délégué régional	CGPME : en cours de désignation
MEDEF : Olivier RENAUDEAU, Représentant du MEDEF Centre	MEDEF : Sylvie LEFEVRE, Représentante du MEDEF Centre
UPA : Marie-Anne VIVANCO, Représentante de l'UPA	UPA : Régine AUDRY, Représentante de l'UPA

➤ **Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

Titulaire	Suppléant
Philippe JAUBERTIE, Vice Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE, Président du Syndicat des biologistes

➤ **Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**

Titulaire	Suppléant
Martine HUGER, Présidente de la section régionale des anciens exploitants de la Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles Centre	Maxime POINCLoux, Président des Jeunes agriculteurs du Centre

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 6 membres :

➤ **Deux représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :**

Titulaires	Suppléants
Christine TELLIER, Administrateur d'AddictoCentre et Trésorière de la Fédération Addiction	Catherine GAGELIN, Directrice adjointe du Foyer d'accueil chartrain
Marc MONCHAUX, Directeur de l'Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées - AIDAPHI	Mohammed LOUNADI Directeur du Pôle social de Solidarité Accueil

➤ **Deux représentants de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail :**

Titulaires	Suppléants
Alain LEJEAU, Président	Jean-Paul BATIFORT, Administrateur du Conseil d'administration
Pascale RETHORE, Directrice adjointe	Véronique OPTAT, Responsable du département action sociale

➤ **Un représentant des caisses d'allocations familiales :**

Titulaire	Suppléant
Jean-Pierre TEMPLIER, Administrateur de la CAF du Loiret	Benoît COLIN, Administrateur de la CAF du Loiret

➤ **Un représentant de la mutualité française :**

Titulaire	Suppléant
Jacques DALLOT, Président de la Mutualité française région Centre	Huguette CRUZ-JIMENEZ, Administratrice de Harmonie Mutuelle

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 10 membres :

➤ **Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :**

Titulaires	Suppléants
Cécile GRUEL, Médecin, conseiller technique du Recteur	Sylvie ANGEL, Médecin, conseiller technique départemental du Cher
Catherine MILOCHE, Infirmière, conseiller technique du Recteur	Christine TOURAT-VACHER, Infirmière, conseiller technique départemental d'Indre-et-Loire

➤ **Deux représentants des services de santé au travail :**

Titulaires	Suppléants
Bruno ANTOINET, Directeur du Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Hervé CIBOIT, Directeur de l'AIMT d'Indre-et-Loire – Services interentreprises de santé au travail
Sandrine ROUSSEAU, Médecin du travail au Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	en cours de désignation

➤ **Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**

Titulaires	Suppléants
Brigitte HERCENT-SALANIE, Médecin départemental de PMI du Loiret	Pascale VILLAR, Médecin de protection maternelle et infantile au Conseil général du Loiret
Jean-Louis ROUDIERE, Chef de service de la protection maternelle et infantile et des actions de santé au Conseil général d'Eure-et-Loir	Isabelle HEMAR, Médecin départemental de PMI de l'Indre-et-Loire

➤ **Deux représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un oeuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :**

Titulaires	Suppléants
Emmanuel RUSCH, Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours	Régis PIQUEMAL, Président du Réseau Santé Nutrition Diabète - RSND 41
Marie-France BERTHIER, Présidente du Comité départemental d'éducation pour la santé de l'Indre - CODES 36	Jacqueline MANSOURIAN-ROBERT, Présidente de l'Association Dialogue Autisme

- **Un représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :**

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC, Directrice de l'Observatoire régional de la santé – ORS du Centre	Séverine DEMOUSTIER, Directrice du Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREA Centre

- **Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :**

Titulaire	Suppléant
Anne-Joëlle LEGOURD, Membre du Conseil d'administration de l'Association Nature Centre	Gérard BARACHET, Vice Président de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 34 membres :

- **Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :**

Titulaires	Suppléants
Richard BOUSIGES, Directeur du Centre hospitalier de Blois	Raoul PIGNARD, Directeur du Centre hospitalier de Chartres
Olivier BOYER, Directeur général du Centre hospitalier régional d'Orléans	Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice générale du Centre hospitalier régional et universitaire de Tours
Gilles CALAIS, Président de la CME du Centre hospitalier régional universitaire de Tours	Thierry PRAZUCK, Président de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans
Christian GUGGIARI, Président de la CME du Centre hospitalier George Sand à Bourges	Frédéric SOULIE, Président de la CME du Centre hospitalier spécialisé Henri Ey à Bonneval
Pierre KALFON, Président de la CME du Centre hospitalier de Chartres	Michel TOSSOU, Président de la CME du Centre hospitalier de Blois

- **Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants
Christophe ALFANDARI, Président régional de la Fédération de l'hospitalisation privée du Centre – Président du directoire de la Clinique Saint-Gatien à Tours	Yvan SAUMET, Trésorier régional de la Fédération de l'hospitalisation privée du Centre – PDG de la Polyclinique de Blois
Jean CALLIER, Président de la CME Clinique Saint-Cœur à Vendôme	Georges BELIGNE, Président de la CME Clinique de Chailles

- **Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants
Bruno PAPIN, Directeur du CRCV Bois Gibert	Jean-Jacques PORTRON, Directeur du Centre SSR MGEN La Ménaudière
Catherine MONPERE, Présidente de la CME du CRCV Bois Gibert	Jean CHAPUS, Président de la CME du CMPR L'Adapt Loiret

- **Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :**

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS, Directeur du Pôle sanitaire et médico-social ASSAD-HAD en Touraine	Anne FAVRE, Médecin coordonnateur HAD 45

- **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :**

Titulaires	Suppléants
Jacques BIRINGER, Délégué de la Fédération des APAJH de la région Centre	Jacques GODFROY, Directeur territorial de l'ADAPT Centre
Johan PRIOU, Directeur de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre	Jean-Michel DELAVEAU, Président de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre
André REMBERT, Président de l'Union régionale des pupilles de l'enseignement public - URPEP Centre	Eric LEFRANCOIS, Directeur régional de l'Association des Paralysés de France
Yves HODIMONT, Directeur général de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	Catherine DELAVICTOIRE, Directrice générale adjointe de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire

- **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants
Christine POINTET, Directrice de l'EHPAD du Grand Mont à Contres	Francis PICHET, Directeur des Résidences de Bellevue à Bourges
Fanny BAILLY, Association Bien vivre chez soi à Tournon Saint-Martin	David LAVEAU, Directeur général du Service d'aide à domicile Schweitzer (SADS) à Châteaudun
Jocelyne GOUGEON, Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans	Véronique DUFRESNE, Directrice de Beauce Val Service à Patay
Christophe REMY, Délégué régional du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Jean-Marie LAURENCE, Délégué régional adjoint du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA

- **Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :**

Titulaire	Suppléant
Christelle QUESNEY-PONVERT, Directrice régionale de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie du Centre - ANPAA	Marie-Paule LEGRAS-FROMENT, Présidente d'Entr'Aide ouvrière à Tours

- **Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région :**

Titulaire	Suppléant
Laurent JACOB, Président de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	Jean-Pierre PEIGNE, Membre du Conseil d'administration de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre

- **Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région :**

Titulaire	Suppléant
Jérôme POTIN, Président du Réseau Périnatal Centre	Christianne ROY, Cadre de santé du Réseau de soins palliatifs en région Centre

- **Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :**

Titulaire	Suppléant
Vincent POCQUET, Président de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	en cours de désignation

- **Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :**

Titulaire	Suppléant
Nicolas LETELLIER, Responsable du SAMU - Centre hospitalier de Dreux	Louis SOULAT, Responsable du Pôle « Médecine d'urgence » - Centre hospitalier de Châteauroux

- **Un représentant des transporteurs sanitaires :**

Titulaire	Suppléant
Pascal BARTHES, Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	François BRETON, Ambulancier – Chef d'entreprise

- **Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :**

Titulaire	Suppléant
Marc REVERCHON, Directeur du SDIS d'Indre-et-Loire	Léopold AIGUEPARSE, Directeur du SDIS du Loir-et-Cher

- **Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :**

Titulaire	Suppléant
en cours de désignation	en cours de désignation

- **Six représentants des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaires	Suppléants
Patrick JACQUET, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Médecins)	Francis GUINARD, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Biologistes)
Charles SCHIRO, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Masseurs-kinésithérapeutes)	Pierre BIDAUT, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Médecins)
Raphaël ROGEZ, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Médecins)	Edmond GALIPON, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Médecins)
Didier MACHICOANE, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Pharmaciens)	Michèle LEROY, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Sages-femmes)
Bruno MEYMANDI NEJAD, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Chirugiens-dentistes)	Véronique FAUVINET, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Orthophonistes)
Christine GOIMBAULT, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Infirmiers)	Eric GONZALEZ, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Infirmiers)

- **Un représentant de l'Ordre des médecins :**

Titulaire	Suppléant
Patrick PETIT, Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Hugues DEBALLON, Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

- **Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :**

Titulaire	Suppléant
Nathalie POLISSET, interne de médecine générale	en cours de désignation

Article 11 : Le 8^{ème} collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé de 2 membres :

Titulaires
Joseph LARNICOL, Président de France Alzheimer Loiret
Michel MOUJART, Directeur général honoraire du CHRU de Tours

Article 12 : Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- le Préfet de région,
- le Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre,
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre
- le Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi,
- le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

- le Directeur régional des affaires culturelles,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le Directeur régional des finances publiques,
- le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours,
- un Membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général : Pierre GIGOU, Président de la Caisse primaire d'assurance maladie d'Eure-et-Loir,
- un Administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole : Georges AGUDO, Premier Vice Président de la MSA Beauce Cœur de Loire,
- le Président de la caisse de base du régime social des indépendants.

Article 13 : L'arrêté n°10-ESAJ-0001 du 21 juin 2010 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre et ses arrêtés modificatifs postérieurs sont rapportés à compter du 22 juin 2014.

Article 14 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'agence régionale de santé du Centre, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 15 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre.

Orléans, le 13 novembre 2014

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé du Centre,

Philippe DAMIE

REPARTITION DES MEMBRES DE LA CRSA DANS LES COMMISSIONS SPECIALISEES – RENOUELEMENT 2014

COLLEGE 1

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°1	BOISSEAU Marie-Dominique	Vice-Présidente du Conseil général d'Indre-et-Loire	LACHAUD Dominique	Conseiller général d'Indre-et-Loire (canton de Neuillé Pont-Pierre)						0
n°1	FOURNIE Philippe	Vice-Président du Conseil régional	LEVELEUX TEIXEIRA Corinne	Conseillère régionale	1		1			2
n°1	FOURNIER Bernard	Conseiller régional	BEFFARA Jean-Marie	Conseiller régional						0
n°1	GIBOTTEAU Monique	Vice-Présidente du Conseil général de Loir-et-Cher	DUTRAY Bernard	Conseiller général de Loir-et-Cher	1			1		2
n°1	GOUDY Pascal	Conseiller général du Cher (canton de Levet)	MECHIN Serge	Conseiller général du Cher (canton de la Guerche sur l'Aubois)						0
n°1	HARCHI Saadika	Conseillère régionale	GRAND Jean-Philippe	Conseiller régional				1	1	2
n°1	NICOLAS Xavier	Vice-Président du Conseil général d'Eure-et-Loir	FROMONT Elisabeth	Vice-Présidente du Conseil général d'Eure-et-Loir			1			1
n°1	OZIEL Clément	Vice-Président du Conseil général du Loiret	CARRE Antoine	Vice-Président du Conseil général du Loiret				1		1
n°1	PINTON Louis	Président du Conseil général de l'Indre	BLONDEAU Michel	Vice-Président du Conseil général de l'Indre					1	1

REPARTITION DES MEMBRES DE LA CRSA DANS LES COMMISSIONS SPECIALISEES – RENOUELEMENT 2014

COLLEGE 2

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°2	BOURQUIN Jean-Claude	Président de l'UFC Que Choisir	FEVRIER-DUPIN Léone	Référente santé de l'Association Consommation Logement Cadre de vie d'Indre-et-Loire			1			1
n°2	DESCLERC-DULAC Danièle	Présidente du CISS région Centre Présidente de la CS "Usagers"	VIALLEFOND Marie-Françoise	Secrétaire de l'Association de familles de traumatisés crâniens de la région Centre - AFTC	1	1				2
n°2	DION Jean-Claude	Président de l'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret - APHL	LASFARGUES Agnès	Vice-Présidente de l'Entraide Naissance Handicap du Loir-et-Cher	1			1		2
n°2	GUIBOURET Maryline	Directrice du Pôle médico-social de l'Indre - AIDAPHI	BOUCHARD Jean-Marc	Président de l'Association d'entraide aux familles et handicapés (AEH) du Loiret						0
n°2	GUILLARD-PETIT Françoise	Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France	JOUBERT Jacky	Représentant du Conseil départemental de l'Association des Paralysés de France du Loir-et-Cher		1	1	1	1	4
n°2	HILT Daniel	Coordinateur AIDES Indre-et-Loire	CORIDON Marjorie	Membre de l'Association ASUD Loiret						0
n°2	JOSEPH Martine	Membre du CODERPA d'Eure-et-Loir	GRILLARD Ginette	Membre du CODERPA d'Eure-et-Loir						0

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°2	LE MAUFF Jean-Michel	Administrateur de la Ligue contre le cancer du Loir-et-Cher	MORANDI Pascal	Représentant régional du Comité Vie libre région Centre	1				1	2
n°2	LEVET Elisabeth	Présidente de l'Association des diabétiques du Loir-et-Cher	BARATON Marie-Françoise	Présidente de l'Association d'aide aux insuffisants rénaux - AIR Centre Val de Loire			1	1	1	3
n°2	MONTOUX Jean-Claude	Membre du CODERPA d'Indre-et-Loire	DULONG Marie-Claire	Vice-Présidente du CODERPA d'Indre-et-Loire				1		1
n°2	PITOU François	Président délégué de l'UNAFAM	BEAUCHAMP Dominique	Présidente de l'Association Touraine France Alzheimer 37				1		1
n°2	PORTIER Jacques	Représentant familial de l'Union interdépartementale des UDAF du Centre	VALADE Nicole	Présidente de l'Association VMEH du Loiret					1	1
n°2	QUILLOU Solange	Vice-Présidente du CODERPA du Loir-et-Cher	SALLE Daniel	Membre du CODERPA du Loiret		1			1	2
n°2	TRIMAILLE Yvette	Secrétaire de la Fédération régionale Familles rurales	BRUNO Lionel	Représentant de la Fédération nationale des accidentés de la vie - FNATH		1			1	2
n°2	TURE Marie-Odette	1ère Vice-Présidente du CODERPA du Cher	EBRAS Danielle	Présidente du CODERPA de l'Indre		1	1	1		3
n°2	VANDERMEERSCH Martine	Présidente de l'Association Autisme d'Eure-et-Loir	ROBILLARD Jean-Michel	Vice-Président de l'Association départementale des PEP d'Eure-et-Loir		1		1		2

REPARTITION DES MEMBRES DE LA CRSA DANS LES COMMISSIONS SPECIALISEES – RENOUELEMENT 2014

COLLEGE 3

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°3	ENGALENC Dominique	Président de la Conférence de territoire du Cher	en cours de désignation par la Conférence de territoire du Loiret		1					1
n°3	KOWALSKI Gerhard	Membre de la Conférence de territoire d'Indre-et-Loire	GUILLEMAIN Philippe	Membre de la Conférence de territoire d'Indre-et-Loire		1		1		2
n°3	LIEBOT Jean-Paul	Membre de la Conférence de territoire de Loir-et-Cher	en cours de désignation par la Conférence de territoire du Loiret				1			1
n°3	STIPETIC Hervé	Membre de la Conférence de territoire de l'Indre	GASSIE Bernard	Président de la Conférence de territoire du Loiret					1	1

REPARTITION DES MEMBRES DE LA CRSA DANS LES COMMISSIONS SPECIALISEES – RENOUELEMENT 2014

COLLEGE 4

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°4	BALIN Philippe	Référént handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC	GUILLIER Claude	Secrétaire général de l'Union régionale Centre CFE-CGC			1	1		2
n°4	BORG Alain	Secrétaire départemental de la CGT	CABUZEL Madeleine	Représentante de la CGT		1	1			2
n°4	HENAULT Damien	Délégué régional de la CGPME	en cours de désignation							0
n°4	HUGER Martine	Présidente de la section régionale des anciens exploitants agricoles	POINCLOUX Maxime	Président des Jeunes agriculteurs du Centre	1		1	1	1	4
n°4	JAUBERTIE Philippe	Vice-Président de la Fédération URPS (FFMKR)	BLANCHECOTTE François	Président du Syndicat des Biologistes			1	1	1	3
n°4	PIONNIER Arnault	Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	VINATIER Patrick	Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre			1			1
n°4	PORTE Dominique	Responsable régional Protection sociale CFDT	en cours de désignation		1					1
n°4	RENAUDEAU Olivier	Représentant du MEDEF Centre	LEFEVRE Sylvie	Représentante du MEDEF Centre			1	1	1	3
n°4	ROCHARD Marie Béatrice	Représentante de la CFTC	CLEMENT Yves	Représentant de la CFTC					1	1
n°4	VIVANCO Marie-Anne	Représentante de l'UPA	AUDRY Régine	Représentante de l'UPA						0

REPARTITION DES MEMBRES DE LA CRSA DANS LES COMMISSIONS SPECIALISEES – RENOUELEMENT 2014

COLLEGE 5

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°5	DALLOT Jacques	Président de la Mutualité française région Centre	CRUZ-JIMENEZ Huguette	Administratrice de Harmonie Mutuelle	1		1	1	1	4
n°5	LEJEAU Alain	Président de la CARSAT	BATIFORT Jean-Paul	Administrateur du CA de la CARSAT						0
n°5	MONCHAUX Marc	Président de l'AIDAPHI	LOUNADI Mohammed	Directeur du Pôle social de Solidarité Accueil				1		1
n°5	RETHORE Pascale	Directrice adjointe de la CARSAT	OPTAT Véronique	Responsable du département Action sociale CARSAT			1		1	2
n°5	TELLIER Christine	Trésorière de la Fédération Addiction	GAGELIN Catherine	Directrice adjointe du Foyer d'accueil Chartrain		1			1	2
n°5	TEMPLIER Jean-Pierre	Administrateur de la CAF du Loiret	COLIN Benoît	Administrateur de la CAF du Loiret					1	1

REPARTITION DES MEMBRES DE LA CRSA DANS LES COMMISSIONS SPECIALISEES – RENOUELEMENT 2014

COLLEGE 6

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°6	ANTOINET Bruno	Directeur du Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	CIBOIT Hervé	Directeur de l'AIMT d'Indre-et-Loire - Services interentreprises de santé au travail	1					1
n°6	BERTHIER Marie-France	Présidente du Comité départemental d'éducation pour la santé de l'Indre - CODES 36	MANSOURIAN-ROBERT Jacqueline	Présidente de l'Association Dialogue Autisme			1			1
n°6	GRUEL Cécile	Médecin Conseiller technique du Recteur	ANGEL Sylvie	Médecin - Conseiller technique départemental du Cher	1					1
n°6	HERCENT-SALANIE Brigitte	Médecin départemental de PMI du Loiret	VILLAR Pascale	Médecin de PMI - CG du Loiret					1	1
n°6	LECLERC Céline	Directrice de l'Observatoire régional de santé - ORS du Centre	DEMOUSTIER Séverine	Directrice du CREAL Centre			1		1	2
n°6	LEGOURD Anne-Joëlle	Membre du CA de l'Association Nature Centre	BARACHET Gérard	Vice-Président de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique					1	1
n°6	MILOCHE Catherine	Infirmière Conseillère technique - Rectorat	TOURAT-VACHER Christine	Infirmière Conseillère technique départementale d'Indre-et-Loire					1	1
n°6	ROUDIERE Jean-Louis	Chef de service de la PMI au CG d'Eure-et-Loir	HEMAR Isabelle	Médecin départemental de PMI d'Indre-et-Loire						0

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commis- sions
n°6	ROUSSEAU Sandrine	Médecin du travail - CIHL	en cours de désignation						1	1
n°6	RUSCH Emmanuel	Président de la CS "Prévention" Professeur responsable du Laboratoire de santé publique	PIQUEMAL Régis	Président du Réseau Santé nutrition diabète - RSND 41	1	1			1	3

REPARTITION DES MEMBRES DE LA CRSA DANS LES COMMISSIONS SPECIALISEES – RENOUELEMENT 2014

COLLEGE 7

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°7	ALFANDARI Christophe	Président régional de la Fédération de l'hospitalisation privée Président du directoire de la Clinique Saint-Gatien à Tours	SAUMET Yvan	Trésorier régional de la Fédération de l'hospitalisation privée du Centre PDG de la Polyclinique de Blois			1			1
n°7	BAILLY Fanny	Association Bien vivre chez soi à Tournon Saint-Martin	LAVEAU David	Directeur général du Service d'aide à domicile Schweitzer (SADS) à Châteaudun				1		1
n°7	BARTHES Pascal	Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	BRETON François	Ambulancier			1			1
n°7	BIRINGER Jacques	Délégué de la Fédération des APAJH de la région Centre	GODFROY Jacques	Directeur territorial de l'ADAPT Centre				1	1	2
n°7	BOUSIGES Richard	Directeur du CH de Blois	PIGNARD Raoul	Directeur du CH de Chartres			1			1
n°7	BOYER Olivier	Directeur général du CHR d'Orléans	GERAIN BREUZARD Marie-Noëlle	Directrice générale du CHRU de Tours			1			1
n°7	CALAIS Gilles	Président de la CME - CHRU de Tours	PRAZUCK Thierry	Président de la CME du CHR d'Orléans			1			1
n°7	CALLIER Jean	Président de la CME - Clinique Saint-Cœur à Vendôme	BELIGNE Georges	Président de la CME de la Clinique de Chailles			1			1
n°7	CAMUS Tony-Marc	Directeur ASSAD-HAD en Touraine	FAVRE Anne	Médecin coordonnateur HAD 45			1	1		2

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°7	GOIMBAULT Christine	Vice-Présidente de l'URPS Infirmiers de la région Centre	GONZALEZ Eric	Président de l'URPS Infirmiers de la région Centre			1			1
n°7	GOUGEON Jocelyne	Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans	DUFRESNE Véronique	Directrice de Beauce Val Service à Patay		1	1	1		3
n°7	GUGGIARI Christian	Président de la CME - CH George Sand à Bourges	SOULIE Frédéric	Président de la CME du CHS Henri Ey à Bonneval			1			1
n°7	HODIMONT Yves	Directeur général de l'ADAPEI d'Indre-et-Loire	DELAVICTOIRE Catherine	Directrice générale adjointe de l'ADAPEI d'Indre-et-Loire				1		1
n°7	JACOB Laurent	Président de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	PEIGNE Jean-Pierre	Membre du Conseil d'administration de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	1		1			2
n°7	JACQUET Patrick	Membre de la Fédération URPS du Centre (Médecins)	GUINARD Francis	Membre de la Fédération URPS du Centre (Biologistes)	1		1	1		3
n°7	KALFON Pierre	Président de la CME du CH de Chartres	TOSSOU Michel	Président de la CME du CH de Blois			1			1
n°7	LETELLIER Nicolas	Président de la CS "Soins" Responsable du SAMU au CH de Dreux	SOULAT Louis	Responsable du Pôle "Médecine d'urgence" - CH de Châteauroux	1		1			2
n°7	MACHICOANE Didier	Membre de la Fédération URPS du Centre (Pharmaciens)	LEROY Michèle	Membre de la Fédération URPS du Centre (Sages-femmes)			1		1	2
n°7	MEYMANDI NEJAD Bruno	Membre de la Fédération URPS du Centre (Chirurgiens-dentistes)	FAUVINET Véronique	Membre de la Fédération URPS du Centre (Orthophonistes)					1	1

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°7	MONPERE Catherine	Présidente de la CME du CRCV Bois Gibert	CHAPUS Jean	Président de la CME du CMPR L'Adapt Loiret	1		1			2
n°7	PAPIN Bruno	Directeur du CRCV Bois Gibert	PORTRON Jean-Jacques	Directeur du Centre SSR MGEN La Menaudière			1		1	2
n°7	PETIT Patrick	Membre du Conseil régional de l'Ordre des Médecins	DEBALLON Hugues	Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre			1			1
n°7	POCQUET Vincent	Président de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	en cours de désignation				1			1
n°7	POINTET Christine	Directrice de l'EHPAD du Grand Mont à Contres	PICHET Francis	Directeur des Résidences de Bellevue à Bourges				1		1
n°7	POLISSET Nathalie	Interne de médecine générale	en cours de désignation				1			1
n°7	POTIN Jérôme	Président du Réseau Périnatal Centre	ROY Christianne	Cadre de santé du Réseau de soins palliatifs en région Centre			1			1
n°7	PRIOU Johan	Président de la CS "Medico-sociaux" Directeur de l'URIOPSS du Centre	DELAVEAU Jean-Michel	Président de l'URIOPSS du Centre	1			1		2
n°7	QUESNEY-PONVERT Christelle	Coordinatrice régionale de l'ANPAA	LEGRAS-FROMENT Marie-Paule	Présidente d'Entr'Aide ouvrière à Tours				1		1

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°7	REMBERT André	Vice-Président de l'URPEP Centre	LEFRANCOIS Eric	Directeur régional de l'Association des Paralysés de France				1		1
n°7	REMY Christophe	Délégué régional du SYNERPA	LAURENCE Jean-Marie	Délégué régional adjoint du SYNERPA	1			1		2
n°7	REVERCHON Marc	Directeur du SDIS d'Indre-et-Loire	AIGUEPARSE Léopold	Directeur du SDIS du Loir-et-Cher			1			1
n°7	ROGEZ Raphaël	Membre de la Fédération URPS du Centre (Médecins)	GALIPON Edmond	Membre de la Fédération URPS du Centre (Médecins)			1			1
n°7	SCHPIRO Charles	Président de l'URPS Masseurs-kinésithérapeutes du Centre	BIDAUT Pierre	Membre de la Fédération URPS (Médecins)			1			1

REPARTITION DES MEMBRES DE LA CRSA DANS LES COMMISSIONS SPECIALISEES – RENOUELEMENT 2014

COLLEGE 8

Collège	TITULAIRES	TITRE	SUPPLEANTS	TITRE	COM PERMANENTE	CS USAGERS	CS SOINS	CS MEDICO SOCIAL	CS PREVENTION	TOTAL Commissions
n°8	LARNICOL Joseph	Président de France Alzheimer Loiret	pas de suppléant		1					1
n°8	MOUJART Michel	Directeur général honoraire du CHRU de Tours	pas de suppléant		1					1

**Avis sur la révision du projet régional de santé (PRS) :
Révision du Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS)**

Le projet de révision du SROS hospitalier a été approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission Spécialisée de l'Organisation de Soins, réunie le 17 juin 2014, y compris l'ajout proposé en séance d'un appareil supplémentaire à orientation ostéo-articulaire dans le département de l'Indre.

Considérant l'ensemble des remarques et observations ci-dessus, les membres de la CRSA sont invités à donner un avis sur la révision du schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) :

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 64

Nombre d'abstentions : 8

Nombre de pour : 54

Nombre de contre : 2

Avis adopté lors de la séance plénière du 30 septembre 2014

**Avis sur la révision du projet régional de santé (PRS) :
Révision du zonage pluri-professionnel**

La Commission spécialisée « Organisation des Soins » a été consultée le 17 juin 2014 sur la démarche.

Les intervenants ont fait part de leur satisfaction de voir les représentants des médecins associés par l'ARS à la révision du zonage.

Ils ont regretté qu'une démarche plus globale intégrant les autres professions de santé n'ait pu être réalisée à cette occasion, ce qui s'explique par le fait que les autres professions ont des zonages spécifiques encadrés au niveau national.

La CRSA regrette que la part autorisée de la population de la région Centre vivant en zones fragiles soit limitée à 14,2 % par arrêté ministériel du 21 décembre 2011. Elle propose qu'un alignement sur le taux accordé à la Picardie soit acté par le Ministère, soit 17,30 %.

Considérant l'ensemble des remarques et observations ci-dessus, les membres de la CRSA sont invités à donner un avis sur la révision du zonage pluri-professionnel :

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 59

Nombre d'abstentions : 5

Nombre de pour : 53

Nombre de contre : 1

Avis adopté lors de la séance plénière du 30 septembre 2014

**Avis sur la révision du projet régional de santé (PRS) :
Actualisation du Programme interdépartemental
d'accompagnement de handicap et de la perte d'autonomie (PRIAC)**

La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » consultée le 16 juin dernier a émis un avis favorable sur l'actualisation du PRIAC.

Considérant l'ensemble des remarques et observations ci-dessus, les membres de la CRSA sont invités à donner un avis sur l'actualisation du PRIAC,
Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 55

Nombre d'abstentions : 6

Nombre de pour 46

Nombre de contre : 3

Avis adopté lors de la séance plénière du 30 septembre 2014